

RAPPORT ANNUEL 2018

SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION
ET DE GESTION
DES DÉCHETS
DU GRAND NANCY



SOMMAIRE

<u>PARTIE INTRODUCTIVE</u>	4
LA COMPETENCE "GESTION DES DECHETS"	5
LES EVENEMENTS MARQUANTS EN 2018	6
<u>PARTIE 1 : LA PREVENTION DES DECHETS</u>	10
LA PREVENTION DES DECHETS AU GRAND NANCY	11
LES ACTIONS DU PLP : PRESENTATIONS ET RESULTATS	15
LA SENSIBILISATION : PUBLICS CIBLES ET RESULTATS	23
INDICATEURS TECHNIQUES DE PREVENTION	24
<u>PARTIE 2 : LES ASPECTS TECHNIQUES</u>	25
LA COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE	26
LA COLLECTE EN DECHETTERIES	37
BILAN DES TONNAGES COLLECTES EN 2018	47
LE TRAITEMENT DES DECHETS	48
<u>PARTIE 3 : LA COMMUNICATION</u>	58
LA MAISON DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	59
JARDINS DE VILLE, JARDINS DE VIE	59
LES AMBASSADEURS DE LA PREVENTION ET DU TRI	60
LES MAITRES COMPOSTEURS	60
LE CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS	60
<u>PARTIE 4 : LES ASPECTS JURIDIQUES ET FINANCIERS</u>	61
LES RELATIONS CONTRACTUELLES	62
LES ASPECTS FINANCIERS	63
LE FINANCEMENT DU SERVICE	67
PRESENTATION ANALYTIQUE DES COUTS	73
<u>ANNEXES</u>	81
ANNEXE : DETAIL DES SOUTIENS ANNUELS DES DIFFERENTS ORGANISMES	82

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L 2224-5, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, pris en application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, précise les différents indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel.

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal ; son contenu est tenu à disposition du public au siège de la Métropole du Grand Nancy et dès sa transmission dans les mairies. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

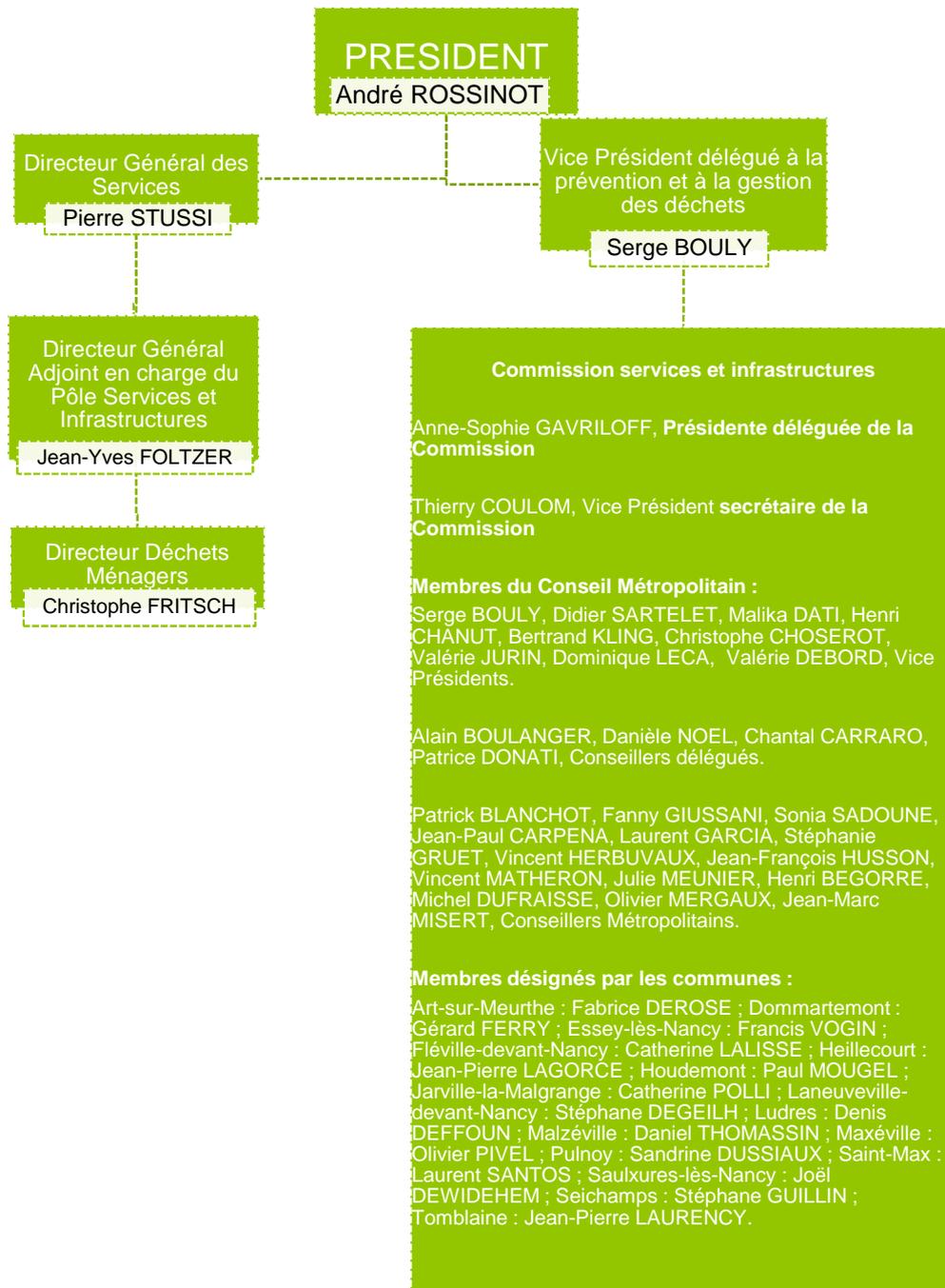
Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financière :

- les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchetteries, la nature des traitements et des valorisations proposés,
- les indications financières concernent les modalités d'exploitation (régie, délégation, ...), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.

PARTIE INTRODUCTIVE

LA COMPETENCE "GESTION DES DECHETS"

256 000 habitants, 14 230 ha, 20 communes....autant de raisons de mutualiser et partager. Dans cet objectif, dès 1975, le District Urbain de Nancy a pris la compétence de collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets encombrants. Après avis de la commission spécialisée, le Grand Nancy décide, par le biais de délibérations du Conseil Métropolitain ou de son bureau, de tout ce qui concerne cette compétence : travaux, budgets, ...



La mise en œuvre et le contrôle de la politique décidée par la collectivité pour la gestion des déchets est assurée par la Direction Déchets Ménagers de la Métropole du Grand Nancy, direction regroupant 29 agents répartis en trois services : « Exploitation », « Etudes et prospective » et « Sensibilisation et prévention des déchets ».

LES EVENEMENTS MARQUANTS EN 2018

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

RESULTATS 2018

Sur l'année 2018, on constate que les comportements des Grands Nancéiens en matière de prévention et de recyclage poursuivent leur progression :

- La part des déchets recyclés s'est améliorée (emballages + 3,01 % ; verre + 3,51 % ; déchetterie + 4,79 %) alors que le tonnage d'ordures ménagères résiduelles a nettement moins augmenté (+ 0,84 %) pour atteindre 71 019 tonnes.
- Avec la poursuite de la mise en place des bennes réservée aux meubles usagers sur les déchetteries, 2 637 tonnes (+ 9,88 %) ont été transportées et traitées par l'éco organisme « Ecomobilier », sans coût pour le Grand Nancy.

Le tonnage total de déchets collectés sur le territoire augmente légèrement (+ 2,1%) et atteint 132 453 tonnes en 2018.

PREVENTION

ADOPTION DU PLPDMA EN MAI 2018

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2018-2020 traduit l'engagement de la Métropole du Grand Nancy en faveur de la prévention des déchets pour les années 2018 à 2020.

L'objectif poursuivi est une baisse de 10 % des Déchets Ménagers et Assimilés collectés par habitant en 2020 par rapport à l'année 2010 (conformément à la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte).

Pour atteindre cet objectif, le plan d'actions rassemble 90 actions autour de 3 grandes priorités :

- lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- réduire les déchets dès l'acte d'achat ;
- aller vers l'économie circulaire.

Le PLPDMA 2018-2020 a été élaboré entre novembre 2016 et février 2018, dans un esprit de dialogue et de co-construction, grâce aux travaux d'une Commission Consultative d'Elaboration et de

Suivi (CCES) composée pour moitié d'élus métropolitains et de représentants de structures institutionnelles et associatives.

Après une phase de consultation du public en février 2018, il a été adopté par le Conseil Métropolitain réuni le 25 mai 2018.

RESEAU DES REPAIR CAFES EN PLEIN ESSOR

Au niveau de l'agglomération nancéienne, un réseau de Repair Cafés (ateliers de co-réparation) se développe avec l'accompagnement de la MJC Lorraine et le soutien de la Métropole du Grand Nancy. Des ateliers se tiennent ainsi chaque mois aux quatre coins de la métropole. En 2018, plus de 1 000 objets ont ainsi été pris en charge permettant d'éviter près de 2 tonnes de déchets électriques et électroniques.

MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DE VELOS SUR LES DECHETTERIES DE NANCY ET VANDOEUVRE AVEC DYNAMO ET L'ARMEE DU SALUT

A l'été 2018, des partenariats ont été conclus avec 2 associations pour expérimenter la collecte de vélos en déchetteries en vue de leur réparation. L'atelier Dynamo a ainsi pu accéder à la déchetterie de Nancy et l'Armée du Salut à la déchetterie de Vandoeuvre-lès-Nancy.

Ainsi une quinzaine de vélos par mois ont pu trouver une seconde vie par la réparation, le réemploi ou bien les pièces détachées.

LANCEMENT DE L'APPLICATION JEDONNEJETROQUE.GRANDNANCY.EU

Porté par la Métropole, jedonnejetroque.grandnancy.eu est un site internet collaboratif qui permet aux grands nancéiens de donner ou de vendre à petits prix des objets par le biais d'annonces géolocalisées. Aussi, lorsqu'il s'agit de dons, les annonces sont automatiquement envoyées aux associations de l'économie sociale et solidaire selon leur critère de recherche. Au bout de 24 heures, les annonces deviennent visibles pour les habitants du Grand Nancy. C'est écologique et citoyen !

Développée par la start-up « eco-mairie.fr », la plateforme permet également à ses utilisateurs de consulter un annuaire des acteurs de la récupération et du réemploi.

ORGANISATION DE LA CONFERENCE DE LA FAMILLE ZERO DECHET LE 3 OCTOBRE 2018 A NANCY

Jérémie Pichon, le papa de la famille Zéro Déchet, a su rassembler plus de 800 personnes à Nancy le 3 octobre 2018 lors d'une conférence organisée conjointement par la Métropole, l'Association Catholique Familiale de Nancy et l'Université de Lorraine.

1^{ER} RESEAU DES REFERENTS DE SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE

Le 24 novembre, vingt référents de sites de compostage partagé se sont réunis à la MJC des Trois Maisons. Cette matinée d'échanges a permis de présenter le bilan de tous les sites de compostage partagé de la métropole. Les référents ont pu proposer des améliorations pour que la pratique se développe. Les prochaines rencontres permettront d'affiner ces pistes.

LANCEMENT DE L'OPERATION DE TRI PAPIER AVEC LE CMEJ DE SAULXURES-LES-NANCY

Partant du constat que de nombreux papiers sont toujours présents dans les ordures ménagères, les élus du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ) de la commune de Saulxures-lès-Nancy ont souhaité développer dans le cadre d'une démarche environnementale, une action sur le recyclage du papier. Afin de les aider dans cette démarche, un partenariat a été mis en place avec la Métropole du Grand Nancy et VEOLIA.

Les membres du CMEJ, épaulés par les élus de la commune, la Métropole du Grand Nancy et VEOLIA, ont travaillé sur une campagne de communication ciblant les élèves de trois écoles de la commune et les habitants de Saulxures-lès-Nancy. Après une formation dispensée par les ambassadeurs de la Prévention et du Tri, les élèves des écoles ont endossé le rôle d'ambassadeurs du tri et sont allés à la rencontre de chaque foyer pour :

- remettre un flyer expliquant l'opération de tri du papier et indiquant la localisation des différentes bornes d'apport volontaire sur la commune ;
- apposer sur chaque poubelle à ordures ménagères un autocollant représentant un smiley malade avec le slogan « je ne digère pas le papier ».

En 2018, trois nouveaux points d'apport volontaire ont été déployés à proximité de ces écoles et complètent ainsi le dispositif actuellement en place sur la commune. Toutes les bornes papier de la commune ont reçu un habillage spécifique pour l'occasion.

Les recettes liées au surplus de papiers collectés ont été remis par VEOLIA au CMEJ de Saulxures-lès-Nancy et intégralement reversés à l'association AREMIG (Association pour la Recherche et les Etudes dans les Maladies Infantiles Graves), le 27 avril 2019 lors d'un match du SLUC Nancy Basket.

POURSUITE DE LA SECURISATION DES POINTS NOIRS DE COLLECTE

Le travail engagé depuis plusieurs années par la Métropole et les communes du Grand Nancy sur l'amélioration de la sécurité de tous lors de la collecte des déchets ménagers s'est poursuivi en 2018.

39 points noirs ont trouvé une solution en 2018, ce qui ramène à environ 600 le nombre de points noirs restant à traiter (sur 1 000 recensés à l'origine sur tout le territoire).

RENOVATION EXTENSION DE LA DECHETTERIE DE LUDRES

La déchetterie de Ludres est l'une des plus anciennes de l'agglomération et s'avère aujourd'hui sous-dimensionnée par rapport à sa fréquentation. Le Grand Nancy a donc décidé de lancer des travaux de

rénovation extension. Sur un terrain agrandi (nouvelle surface de 5 400 m²), le réaménagement de la déchetterie permettra un meilleur accueil du public.

En termes de calendrier, en 2018 a été lancé le recrutement du bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre ainsi que la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme nécessaire à la réalisation des travaux. Les travaux devraient débuter courant 2019 pour s'achever au printemps 2020.

STRATEGIE DECHETS

Pour atteindre les objectifs environnementaux, économiques et sociaux actuels en matière de gestion des déchets, la Métropole du Grand Nancy a créé un groupe de travail au cours de l'année 2018 composé d'élus de chaque commune.

Ce groupe de travail a élaboré une stratégie relative aux déchets en définissant les ambitions et orientations politiques à court, moyen et long termes dont les principales sont les suivantes :

- Adaptation de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles en lien avec la mise en place de l'extension des consignes de tri ;
- Evolution de la gestion des encombrants ;
- Amélioration de la gestion des déchets des professionnels en hyper centre de Nancy ;
- Information incitative et réflexion sur la tarification incitative et la gestion des biodéchets.

PARTIE 1 : LA PREVENTION DES DECHETS

La prévention des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions visant à réduire les quantités de déchets produits, et/ou à en réduire la nocivité.

En cohérence avec l'adage « **Le déchet qui pollue le moins est celui qu'on ne produit pas** »,

l'article L 541-1 du Code de l'environnement positionne la **prévention des déchets** comme la **priorité** qui prévaut sur tous les modes de traitement des déchets.



Les **modes de traitement** des déchets sont ensuite **hiérarchisés** pour privilégier, dans l'ordre :

- la préparation en vue de la réutilisation,
- le recyclage,
- toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique,
- l'élimination.

LA PREVENTION DES DECHETS AU GRAND NANCY

ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN MAI 2018

Enjeu d'actualité, la prévention des déchets permet de limiter la consommation de ressources non renouvelables, de limiter les rejets de gaz à effet de serre et de favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus linéaire.

Un programme local de prévention des déchets est un programme d'actions qui définit les objectifs de réduction des quantités de déchets ainsi que les mesures mises en place pour les atteindre. Depuis le 1er janvier 2012, les programmes locaux de prévention des déchets sont obligatoires pour les collectivités exerçant la compétence Déchets (Code de l'environnement, art L. 541-15-1).

En 2015, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, a encore renforcé le rôle de la prévention, en affichant un objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Ces programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés constituent l'échelon local dans la mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets prévu par la réglementation.

Le premier programme porté par la Métropole sur la période 2010-2015 a contribué à atteindre l'objectif défini dans les lois Grenelle 1 et 2, c'est-à-dire une baisse de 7% des ordures ménagères entre 2009 et 2015.

Par délibération du Conseil réuni le 23 septembre 2016, la Métropole a engagé la révision de ce dispositif afin de disposer d'un PLPDMA réglementaire et opérationnel pour la période de 3 années de 2018 à 2020.

Pour cela, et conformément aux dispositions légales, une Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) a été créée. Composée d'élus métropolitains ainsi que de partenaires institutionnels et associatifs, cette dernière a défini en 2017 les propositions d'actions à mettre en œuvre pour répondre à l'objectif fixé.

Le PLPDMA 2018-2020 a été élaboré entre novembre 2016 et février 2018, dans un esprit de dialogue et de co-construction, grâce aux travaux de la CCES.

Une concertation publique a été organisée du 5 au 28 février 2018 afin de recueillir l'avis citoyen sur le projet. Le PLPDMA 2018-2020 a été adopté par le Conseil de Métropole réuni le 25 mai 2018.

Par ce PLPDMA 2018-2020, la Métropole du Grand Nancy s'engage à réduire de 10% ses tonnages annuels de déchets (DMA) par habitant entre 2010 et 2020 conformément à la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Ceci représente une réduction de 13400 tonnes produites et collectées annuellement à l'horizon 2020, soit 51 kg par habitant et par an.

Pour atteindre cet objectif, le plan d'actions rassemble 90 actions autour de 3 grandes priorités :

- lutter contre le gaspillage alimentaire
- réduire les déchets dès l'acte d'achat
- aller vers l'économie circulaire

Composé de 12 fiches actions construites autour de ces 3 axes, le PLPDMA 2018-2020 métropolitain se veut fédérateur. L'ensemble des actions sera mis en œuvre en partenariat étroit avec les communes de la métropole et les acteurs du territoire.

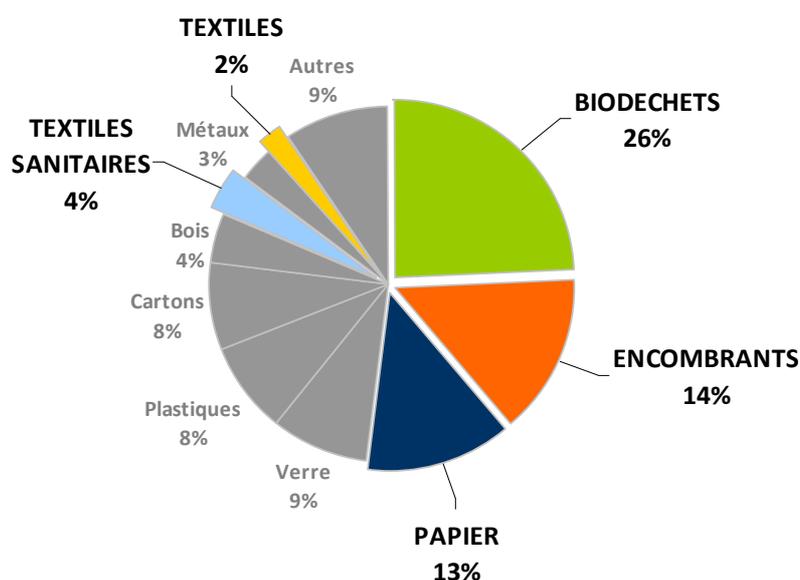
La Métropole porte son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés sur son périmètre géographique. Son rôle est de mettre en mouvement les énergies du territoire vers un objectif de réduction des déchets en créant des interactions avec et entre les acteurs socio-économiques de l'aire métropolitaine. Elle est pilote et animatrice du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Par ces missions, il s'agit de favoriser une prise de conscience par l'information et la sensibilisation, mais également offrir aux habitants et acteurs locaux la possibilité d'agir pour produire moins de déchets. Pour cela, la Métropole mobilise des moyens et des partenaires selon le programme d'actions défini.

L'état d'avancement et de mise en œuvre de ce programme fera l'objet d'une évaluation annuelle présentée à la commission consultative dédiée (CCES).

LES GISEMENTS PRIORITAIRES

Les gisements de déchets collectés sur le Grand Nancy, toutes collectes confondues, sont présentés sur le schéma ci-dessous en % du tonnage collecté (données issues de l'étude de caractérisation des OMA sur le Grand Nancy [Inddigo, 2011]). L'enjeu de réduction quantitative porte essentiellement sur les **biodéchets** (déchets de cuisine et de jardin, gaspillage alimentaire) et les **encombrants**. Des actions spécifiques sont également engagées sur les textiles.



Gisements des déchets du Grand Nancy toutes collectes confondues (en tonnages)

LES BIODECHETS

Le tiers de la poubelle des Grands Nancéiens est constitué de « biodéchets » (50 % déchets de jardin et 50 % de cuisine). Cela représente environ 23 000 tonnes de biodéchets incinérées annuellement (dont 4 300 tonnes de gaspillage alimentaire) alors que compostés, ces biodéchets constitueraient une ressource pour notre territoire. La collecte et le traitement de ces biodéchets représentent pour le Grand Nancy un enjeu financier d'environ 6 millions d'euros.

C'est pourquoi, la Métropole accompagne **la lutte contre le gaspillage alimentaire** et afin d'assurer la bonne gestion des biodéchets restants (c'est-à-dire les détourner de l'incinération pour les composter), elle promeut le **paillage** et le **compostage**.

Le gaspillage alimentaire représente donc pour le Grand Nancy des enjeux environnementaux, éthiques, réglementaires, économiques et d'équilibre alimentaire, à la jonction de la Loi de Transition Énergétique, du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire et du programme national pour l'alimentation.

LES ENCOMBRANTS

Selon une étude menée sur le Grand Nancy en 2011 (Modecom), chaque grand nancéien jette chaque année environ 64 kg d'encombrants (meubles, bibelots, ...) auxquels s'ajoutent 11 kg de textiles (vêtements, chaussures...). Une partie importante de ce gisement de déchets (qui représente près de 20 000 tonnes par an) est encore en bon état et pourrait aisément être réutilisée.

Au-delà de l'intérêt qu'elle présente en termes de réduction des déchets, la promotion du réemploi et de la réparation constitue également une opportunité de **mettre en avant les acteurs socio-économiques liés au réemploi et à la réparation** de notre territoire.

Plusieurs structures de réemploi et d'insertion sont présentes et actives sur le Grand Nancy. Néanmoins, les habitants ne sont pas toujours au fait des possibilités, ponctuelles ou permanentes, de réparation et réemploi qui existent près de chez eux.

LE PAPIER

A l'automne 2016, près de 44 % des Grands Nancéiens disent avoir manifesté leur souhait de ne pas recevoir de publicité, via l'apposition d'un autocollant Stop pub ou assimilés sur leur boîte aux lettres [source : *Qualitest pour le compte du Grand Nancy : Enquête prévention des déchets, 2016*]. Parmi ceux qui ne l'ont pas apposé, 54 % se disent intéressés par l'autocollant Stop pub.

LES TEXTILES SANITAIRES

Chaque enfant produit environ 1 tonne de couches jetables jusqu'à l'acquisition de la propreté soit approximativement le volume de sa chambre.... Ainsi plus de **3 000 tonnes de couches jetables usagées** sont produites chaque année par les 11 500 enfants du territoire âgés de 0 à 28 mois (âge moyen d'acquisition de la propreté).

Ces 3 000 tonnes représentent 63 % des textiles sanitaires jetés dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) et coûtent au Grand Nancy près de 800 000 € TTC par an pour leur gestion (collecte et traitement notamment).

Outre une réduction significative des déchets, l'utilisation des couches lavables permet également de soutenir des emplois locaux et d'offrir une possibilité aux ménages et aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de maîtriser leurs budgets « couches ».

LES ACTIONS DU PLP : PRESENTATIONS ET RESULTATS

LA REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Une grande partie du gaspillage alimentaire a lieu au sein des foyers. Il s'agit donc pour la collectivité d'informer et de sensibiliser les Grands Nancéiens à cette thématique en leur apportant des conseils et astuces pour éviter ce gaspillage.

Actions

En coordination avec les acteurs locaux, plusieurs actions ont été menées par le Grand Nancy sur le thème du gaspillage alimentaire en 2018 :

- Mise à disposition des locaux Grand Nancy Entrepôts aux associations (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Ordre de Malte) ;
- Poursuite du dispositif d'accompagnement de la restauration collective au compostage et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Sensibilisation des enfants dans le cadre d'animations scolaires.

Résultats

- 5 établissements (3 établissements scolaires, 1 établissement de soins et 1 établissement pénitentiaire) ont intégré le dispositif d'accompagnement qui a débuté par une phase de diagnostic (campagne de pesée des déchets et évaluation des pratiques en matière de préparation et de services des repas) dont l'objectif est d'évaluer le gaspillage alimentaire qui représente entre 20 % et 50 % des quantités préparées. La phase opérationnelle a débuté en 2017 en permettant d'ajuster les pratiques et sensibiliser les publics à la thématique en vue de limiter le gaspillage alimentaire et développer le compostage au sein des établissements. Un site de compostage a été installé dans chacun des établissements pour valoriser les déchets organiques issus de la restauration et des espaces verts ;
- des outils de communication renouvelés : carnet de courses, dépliants, charte d'engagement.

10 GESTES ANTI GASPI POUR MOINS JETER

1 Faire sa liste de courses pour acheter que le nécessaire et éviter de partir faire les courses le ventre vide.

2 Planifier ses repas pour acheter en quantité adaptée.

3 En courses, suivre le chemin :
 1 produits hors rayon frais,
 2 produits du rayon frais,
 3 produits surgelés.

4 Bien lire les étiquettes et faire la différence entre Date Limite de Consommation et Date de Durabilité Minimale.

5 Accommoder les restes ou les congeler. Cuisiner les frites et les épluchures de légumes pour en faire des plats qui sortent de l'ordinaire.

6 À la cantine, au restaurant ou chez soi, ne pas avoir les yeux plus gros que le ventre.

7 À la fin du repas, ne jeter que les restes ou les aliments qui ne peuvent pas être conservés.

8 Ranger logiquement les aliments dans le réfrigérateur en mettant les produits plus anciens devant afin d'éviter de les oublier. Chaque aliment à sa place !

9 À garder hors du réfrigérateur : œufs, pommes, poires, fraises, pêches, framboise, melons, cerises, bananes... À éviter de mettre au réfrigérateur car ils se détériorent : tomates, pommes de terre, concombre, chocolat.

10 Conserver :
 _ dans la partie la plus froide du réfrigérateur, (celle-ci dépend du modèle) : viandes et poissons crus, charcuterie cuite, fromage, crème, produits en cours de décongélation, restes de repas.
 _ ou milieu, dans la zone fraîche : viandes et poissons cuits faits maison.
 _ dans le bac à légumes : légumes et fruits frais propres.
 _ dans la porte, zone tempérée (6 et 8°C) : beurre, condiments, bocaux, lait, jus de fruits.

Le saviez-vous ?

DLC : Date Limite de Consommation
 « À consommer jusqu'à... »
 Elle concerne les produits frais (ex : viandes, poissons crus, charcuterie...). Une fois la date dépassée, les aliments peuvent être dangereux pour la santé et ne peuvent plus être mangés.

DDM : Date de Durabilité Minimale
 « À consommer de préférence avant le... »
 Elle concerne les produits en conserve ou secs (ex : gâteaux, pâtes, lentilles...). Une fois la date dépassée, l'aliment n'est pas dangereux pour la santé, même s'il peut avoir perdu certaines de ses qualités (goût, texture...).

Entre 0 et 3°C
 Entre 4 et 6°C
 Entre 8 et 10°C
 Entre 6 et 8°C

* pour connaître l'emplacement de la partie la plus froide de votre réfrigérateur, se reporter à son mode d'emploi.

RESEAU DES REPAIR CAFES EN PLEIN ESSOR

Au niveau de l'agglomération nancéienne, un réseau de Repair Cafés (ateliers de co-réparation) se développe rapidement, avec l'accompagnement de la MJC Lorraine à Vandoeuvre, et le soutien de la Métropole du Grand Nancy. Des ateliers se tiennent ainsi chaque mois aux quatre coins de la métropole.

Cette action forte trouve sa place dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2020 porté par la Métropole. Cette action est intégrée à l'axe 3 intitulé 'Aller vers l'économie circulaire'.

Fin 2018, 10 ateliers Repair Cafés sont actifs :

- Vandoeuvre-lès-Nancy (MJC Lorraine)

DÉCHETS ALIMENTAIRES 159 € JETÉS*
 par an et par habitant

ÇA SUFFIT LE GÂCHIS !

LES BONS GESTES POUR NE PLUS JETER LA NOURRITURE

- Je suis responsable aux achats et au rangement avant d'entrer en cuisine.
- Je suis rigoureux sur mes dates de péremption.
- Je vérifie la date limite et la date de consommation des aliments.
- Je jette les produits à la poubelle ou en compost.
- Je jette les restes en fonction du nombre de parts à servir.
- Je congèle mes restes.

* 100 kg de déchets alimentaires par an et par habitant.

JETER MOINS MANGER MEILLEUR

TOUJOURS RESPONSABLES

métropole Grandnancy

www.grandnancy.eu

- Villers-lès-Nancy
- Houdemont
- Heillecourt
- Laneuveville-devant-Nancy
- Pulnoy/Saulxures/Seichamps (un Repair Café en alternance sur les 3 communes)
- Saint-Max / Malzéville (Centre Social Saint Michel Jéricho)
- Nancy (MJC Beauregard).

Pour faire tourner ces ateliers, ce sont une soixantaine de bénévoles identifiés et formés par la MJC Lorraine. Aux côtés de la Métropole du Grand Nancy et de la MJC Lorraine, ces acteurs constituent le réseau Repair Café de la métropole du Grand Nancy, unique en France par sa densité et son dynamisme. L'objectif visé est de 20 Repair Cafés à l'horizon 2020.

Lors des ateliers de l'année 2018, plus de 1 000 objets pris en charge en 2018 permettant d'éviter près de 2 tonnes de déchets électriques et électroniques.

repairgrandnancy.fr est un site internet dédié, avec des informations à jour pour tout connaître des Repair Cafés sur l'agglomération (principe, lieux, dates, etc).

LANCEMENT DE L'APPLICATION JEDONNEJETROQUE.GRANDNANCY.EU

Un des objectifs de ce programme de prévention des déchets consiste à faire connaître et faciliter le réemploi et la réparation, afin de redonner une seconde vie aux biens dont certains n'ont plus besoin.

Dans ce cadre, la Métropole du Grand Nancy a attribué un marché à la société Ecomairie pour le développement d'une application permettant la mise en relation gratuite entre particuliers, les uns désireux de se débarrasser d'objets dont ils n'ont plus l'utilité, les autres intéressés par ces mêmes objets. La particularité de cette application est de géolocaliser les annonces pour faciliter les contacts et échanges entre habitants voisins et d'intégrer la possibilité de réserver, pendant les 24 premières heures, les annonces pour les structures de l'Economie Sociale et Solidaire avant qu'elles ne soient visibles par tous.

Porté par la Métropole, *jedonnejetroque.grandnancy.eu* est un site internet collaboratif qui permet de donner ou de vendre à petits prix des objets dont on n'a plus l'utilité par le biais d'annonces géolocalisées. Développée par la start-up « eco-mairie.fr ». La plateforme comprend également un annuaire des acteurs de la récupération et du réemploi.

ORGANISATION DE LA CONFERENCE DE LA FAMILLE ZERO DECHET LE 3 OCTOBRE 2018 A NANCY

La famille (presque) zéro déchet est une famille exemplaire, une figure incontournable du mouvement zéro déchet en France : un blog, des livres vendus à des dizaines de milliers d'exemplaires, une conférence qui attire plusieurs centaines de curieux à chaque fois. Cette famille a commencé la démarche en 2014 avec l'objectif de réduire à néant sa poubelle. Ils ont cherché des alternatives pour quitter l'ère du tout jetable pour de bon. Ils ont (presque) réussi puisqu'ils ne produisent plus qu'un bocal de déchets ultimes par an. C'est une famille inspirante qui démontre avec beaucoup d'humour que la réduction des déchets est non seulement possible mais que c'est un mode de vie qui présente bien des atouts.

Jérémy Pichon, le papa de la famille Zéro Déchet a su rassembler plus de 800 personnes à Nancy le 3 octobre 2018 lors d'une conférence organisée conjointement par la Métropole, l'Association Catholique Familiale de Nancy et l'Université de Lorraine.

L'objectif de cette soirée-conférence était de convier une figure connue telle que Jérémy PICHON à exposer sa démarche vers le zéro déchet pour démontrer aux sceptiques que c'est possible et encourager ceux qui adhèrent à poursuivre et à aller plus loin. Lors de cette soirée-conférence, le public a pu bénéficier des conseils de Jérémy PICHON et rencontrer des acteurs locaux du zéro déchet pour trouver des possibilités locales à la pratique du zéro déchet.

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le compostage individuel permet de détourner de la collecte et du traitement plus de 100 kg/foyer/an de biodéchets.

Actions

Afin d'encourager cette pratique, la Métropole vend deux modèles de composteurs à tarifs préférentiels :

- un composteur en plastique de 340 litres au prix de 18 € au lieu de 36 € (conseillé pour les jardins jusqu'à 400 m²),
- un composteur en bois de 600 litres au prix de 28 € au lieu de 56 € (conseillé pour les jardins de plus de 400 m²).



Résultats

En 2018, le Grand Nancy a vendu **543 composteurs** (329 en bois et 214 en plastique), portant le total à près de 15 970 composteurs vendus depuis le début de l'opération en 1997.

Annoncé à l'automne 2015, l'arrêt de la collecte des déchets verts avec les ordures ménagères couplé à l'opération « Les déchets verts, j'en fais mon affaire » a conduit des Grands Nancéiens à se doter d'un composteur, à augmenter leur capacité de compostage et a encouragé les nouveaux arrivants à s'équiper.

	2016	2017	2018
Nombre de composteurs vendus par le Grand Nancy	739	590	543

L'enquête téléphonique menée par Qualitest auprès des Grands Nancéiens en septembre 2016 montre une pratique du compostage déjà bien installée :

- 25,6 % des Grands Nancéiens pratiquent le compostage (dont 43,3 % avec un composteur acheté auprès du Grand Nancy),
- 51,3 % des Grands Nancéiens qui résident dans une maison compostent.

LE COMPOSTAGE PARTAGE

Le compostage partagé est l'une des deux solutions de compostage proposées aux 70 % de grands nancéiens résidant en habitat collectif.

Le compostage partagé réunit les participants autour d'un site accessible à tous et implanté sur un espace vert proche du lieu de résidence. Un site de compostage partagé est un espace qui se construit et se gère à plusieurs. Il suppose une implication forte des participants, ainsi que concertation et coopération entre les partenaires.



Dans cet espace, les habitants renouent avec le monde du vivant et participent activement à la mise en œuvre du cycle naturel de décomposition de la matière végétale pour en produire une nouvelle ressource utilisée sur le site ou par les participants.

L'intérêt de la démarche réside dans la proposition de faire coïncider geste écocitoyen et lien social en valorisant collectivement les biodéchets.

Actions

La réussite d'un site de compostage partagé nécessite un accompagnement au lancement ainsi qu'un suivi permettant l'apprentissage de nouveaux gestes par les habitants. La Métropole accompagne les

projets de sites de compostage partagé lorsque les conditions de pérennité sont réunies : un porteur de projet impliqué (bailleurs, syndic, association...), des référents de sites volontaires et un site adapté. Cet accompagnement se décline par :

- Des conseils à la conception du site et à son lancement ;
- Un support technique réactif auprès des référents ;
- Le suivi des usagers pendant un cycle de compostage (un an) ;
- La sensibilisation des habitants.



Résultats

Le Grand Nancy poursuit l'implantation de sites de compostage partagé. Ainsi, en 2018, 36 nouveaux sites ont vu le jour.

Fin 2018, 88 sites de compostage partagé fonctionnent sur le territoire et on estime que plus de 750 foyers sont engagés dans cette pratique.

LE LOMBRICOMPOSTAGE

Le lombricompostage est l'autre solution de compostage proposé aux 70 % de grands nancéiens qui résident en habitat collectif.

Action

Un lombricomposteur est un dispositif simple qui valorise les déchets de cuisine en un compost de qualité et un engrais liquide appelé « thé de vers ». Installé en intérieur, ce dispositif est particulièrement adapté dans les appartements et maisons sans jardin. Avec une moyenne observée de 40 kg/foyer/an de biodéchets compostés, le lombricompostage présente un réel intérêt en termes de prévention des déchets à l'échelle du foyer.

Le lombricompostage nécessite de l'attention et un peu de savoir-faire. C'est pourquoi le Grand Nancy dispense des formations de 2 heures sur le lombricompostage. A l'issue de ces formations, les Grands Nancéiens intéressés peuvent acquérir un lombricomposteur (avec les vers) au tarif préférentiel de 30 €.



Résultats

En 2018 :

- 8 sessions de formation ont été organisées,
- 119 foyers ont suivi une formation au lombricompostage,
- 91 foyers ont fait l'acquisition d'un lombricomposteur,
- 1 lombricomposteur installé en interne à la direction énergie climat.

Depuis le début de l'opération en 2011, **395 foyers/entreprises/écoles** ont été équipés d'un lombricomposteur par le Grand Nancy.

LE RESEAU DE GUIDE COMPOSTEURS



Pour encourager et promouvoir les pratiques du paillage et du compostage, il convient de former aux bons gestes, de promouvoir les pratiques qui les complètent (broyage, mulching,...) et de toucher de nouvelles cibles.

Actions

Le Grand Nancy a par conséquent mis en place en 2014 un réseau de guides-composteurs et vise à obtenir un maillage communal de relais bénévoles les plus proches des usagers cibles.

Un guide-composteur est un bénévole qui a suivi une formation à la suite de laquelle il s'est engagé à devenir une personne relais active à l'échelle de son voisinage pour sensibiliser et transmettre son savoir à d'autres citoyens de sa collectivité. Il travaille en équipe.

Son potentiel d'actions est vaste : conception d'outils de communication, élaboration et conception des actions, sensibilisation directe, site de démonstration, conférences, stands...

Résultats

Les guides-composteurs du Grand Nancy se sont mobilisés autour de l'organisation de stands de sensibilisation sur le compostage, le lombricompostage et le paillage lors de Nature en Fête au Parc Sainte Marie en mai 2018 et Jardins de Ville, Jardins de Vie au parc Montaigu de Laneuveville-devant-Nancy en septembre 2018. A ce bilan se rajoutent les conseils prodigués auprès de leurs familles, amis, collègues, voisins et connaissances !

A la fin de l'année 2018, le réseau de guides-composteurs comptait plus de 12 guides actifs.

PARTENARIAT AVEC EMMAUS

En 2018, le partenariat conclu avec les compagnons d'Emmaüs s'est poursuivi, par les permanences dans les déchetteries de Nancy et d'Essey-lès-Nancy, tous les samedis à partir d'avril et jusqu'à fin octobre. Ces permanences permettent aux habitants de l'agglomération de donner une seconde vie à leurs objets en bon état.

LES TEXTILES

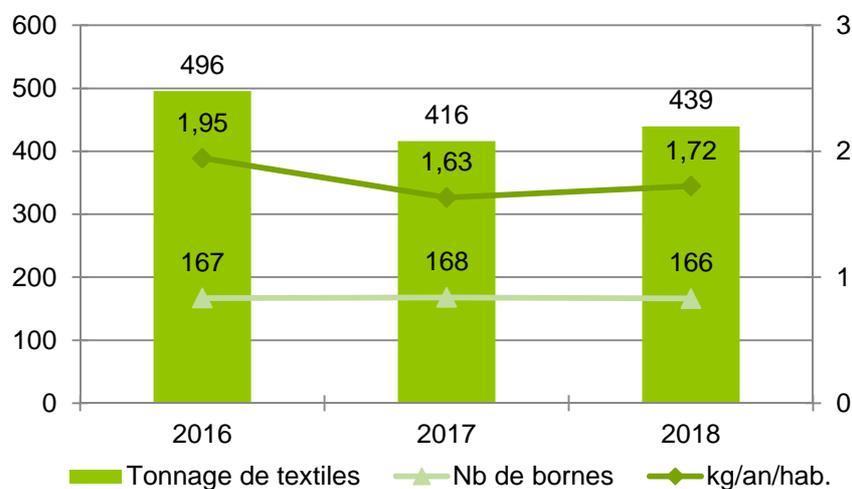
Les textiles regroupent les textiles d'habillement, les chaussures, la maroquinerie et le linge de maison (à l'exclusion des textiles sanitaires).

En 2011, les habitants du Grand Nancy jetaient 11 kg/hab/an de textiles dans les ordures ménagères résiduelles (MODECOM 2011), chiffre supérieur à la moyenne nationale. Sur le territoire, seules quelques bornes textiles étaient installées en raison d'initiatives privées.

Fort de ce constat, en 2012, le Grand Nancy a signé une convention avec Eco TLC, éco organisme en charge de la collecte et du traitement des textiles et a désigné Eco Textiles comme prestataire de collecte. Un objectif d'implantation de 131 bornes a été fixé.

Au 31 décembre 2018, 166 bornes textiles sont implantées sur le territoire. Elles ont permis de détourner du flux d'ordures ménagères 439 tonnes de textiles dont 97 % seront réemployés ou recyclés.

Evolution du tonnage de textiles collecté



LA SENSIBILISATION : PUBLICS CIBLES ET RESULTATS

SUPPORTS PEDAGOGIQUES « BIODECHETS »

La sensibilisation sur l'intérêt d'une bonne gestion des biodéchets est le socle à toute action en ce sens. Le Grand Nancy met à la disposition de ses relais des outils pédagogiques pour les aider à faire comprendre les enjeux de la préservation de la matière organique à leurs publics.

Les maîtres-composteurs du Grand Nancy interviennent également auprès des scolaires sur la thématique du compostage.

Ils accompagnent les travaux pédagogiques menés dans les écoles sur la thématique des biodéchets en mettant à disposition des écoles des composteurs. En 2018, ce sont 8 écoles, soit 25 classes et 758 élèves qui ont bénéficié du dispositif.

LES DECHETS VERTS, J'EN FAIS MON AFFAIRE !

Pour accompagner l'arrêt de la collecte des déchets avec les ordures ménagères effectif depuis le 1^{er} janvier 2016 et en cohérence avec le règlement du service de gestion des déchets ménagers adopté en conseil communautaire le 3 juillet 2015, une campagne de communication propose aux Grands Nancéiens des alternatives vertueuses pour l'environnement.

Cet accompagnement s'est articulé autour d'une campagne d'information grand public et de formations spécifiques assurées par les maîtres-composteurs.

En complément, une information est apposée sur les déchets verts présentés malgré tout à la collecte des ordures ménagères, et donc laissés sur place par les équipages de collecte.

SEMAINE EUROPEENNE DE REDUCTION DES DECHETS

La Semaine Européenne de Réduction des déchets (novembre 2018) a été l'occasion d'animer une animation s'articulant autour de la fabrication des produits ménagers au naturel. En utilisant quelques produits naturels (vinaigre blanc, savon de Marseille ou savon noir, bicarbonate de sodium, acide citrique, etc), il est possible de fabriquer soi-même les produits utiles au nettoyage de la maison, en limitant les emballages et l'exposition aux substances indésirables.

Cette animation a remporté en 2018 un vif succès

INDICATEURS TECHNIQUES DE PREVENTION

Le tableau suivant présente les indices de réduction des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits avec une base 100 en 2010 (nouvel indicateur demandé dans le cadre de la loi de Transition Energétique) :

	2010	2016	2017	2018
Tonnage ordures ménagères résiduelles	100	91,9	91,6	92,3
Tonnage cartons, emballages, verre et papier	100	99,8	99,8	100,4
Tonnage encombrants et déchetteries	100	101,4	102,5	107,4
TOTAL DMA	100	95,8	95,9	97,9

PARTIE 2 : LES ASPECTS TECHNIQUES

LA COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

ORGANISATION DE LA COLLECTE

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte de la partie non-recyclable des déchets ménagers est mécanisée et s'effectue classiquement en recueillant le contenu de bacs individuels (la capacité du bac étant fonction de la taille du ou des ménages équipés et de la fréquence de collecte), ou celui de conteneurs (enterrés ou semi-enterrés). Par exception, en hypercentre de Nancy, beaucoup d'immeubles ne disposent pas d'espaces de stockage pour les bacs, la collecte consiste majoritairement à ramasser des sacs.

Les déchets ainsi collectés sont ensuite incinérés au centre de valorisation de Ludres.

La fréquence de collecte varie selon les secteurs de 2 à 6 fois par semaine, avec une collecte les soirs pour les communes de Nancy et Vandœuvre et une collecte les matins pour les autres communes :

* Hypercentre de Nancy : 6 fois par semaine (C6) ;

* Autres secteurs : 2 fois par semaine (C2).

Certains grands ensembles collectifs bénéficient d'une fréquence de collecte allant de 3 à 6 fois par semaine lorsqu'ils ne sont pas encore équipés en conteneurs semi-enterrés.

LA COLLECTE SELECTIVE

Une étude nationale du gisement de déchets ménagers montre que près de 30 % en poids et 50 % en volume du contenu des déchets

des ménages sont composés de papier, de verre et d'emballages (cartons, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages en métal).

La collectivité collecte donc les déchets de manière sélective, en vue de procéder à leur recyclage (valorisation matière) :

- verre et papier : essentiellement par apport volontaire (conteneurs de surface, enterrés ou semi-enterrés), voire en bacs roulants spécifiques (écobacs) dans certains immeubles et chez les professionnels. Les conteneurs d'apport volontaire sont vidés, selon les sites, à une fréquence variant entre 1 et 15 fois par mois.

- emballages : en porte-à-porte, grâce à des écosacs (sacs transparents), voire des bacs roulants spécifiques (écobacs) dans certains immeubles et chez les professionnels. Des conteneurs semi-enterrés sont également implantés dans les grands ensembles collectifs. La collecte est effectuée une fois par semaine, les emballages étant ensuite acheminés vers un centre de tri où sont séparés les différents constituants que sont le carton, les briques alimentaires, les bouteilles et flacons plastiques (PET clair, PET coloré, PEHD), les emballages métalliques (acier et aluminium).

- cartons des professionnels : une collecte spécifique des cartons des professionnels est organisée. Ceux-ci doivent être présentés soit pliés et ficelés au sol (petites quantités), soit

en bacs. La collecte a lieu, après inscription, tous les jours (du lundi au samedi) sur l'hypercentre de Nancy et deux fois par semaine sur les autres secteurs. La redevance

spéciale (mode de financement spécifique aux professionnels et incitatif au tri) a permis d'accroître fortement le tri de cet emballage.

LES EQUIPEMENTS POUR LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

LES BACS

Achetés par le Grand Nancy, ils sont distribués individuellement à chaque foyer où sont installés en points de regroupement. Tous les bacs sont dotés d'une étiquette permettant de définir à quelle adresse ils sont affectés et d'un code barre servant à leur gestion. Le volume des bacs varie en fonction du nombre de personnes dans le foyer et de la fréquence de collecte. Afin d'assurer l'intégration dans leur environnement des cas particuliers de bacs restant sur domaine public (dits « en points de

regroupement »), plusieurs dispositions ont été adoptées :

- couleur différente (bacs gris) ;
- intégration dans le stationnement avec matérialisation d'un emplacement réservé ;
- dispositif escamotable enterré pour certains bacs (exemple du boulevard Jean Jaurès à Nancy) : 36 dispositifs en place.

	Fin 2016	Fin 2017	Fin 2018	Evolution 2017-2018
Bacs Ordures Ménagères (dont points de regroupement)	62 248 (4 442)	62 914 (4270)	63 055 (4 471)	+ 0,22 %
Ecobacs Emballages (*)	3 487	3 683	3 902	+ 5,95 %
Ecobacs Verre (*)	1 109	1 150	1 203	+ 4,61 %
Ecobacs Papier (*)	1 551	1 737	1 739	+ 0,12 %
Bacs Cartons (**)	2 148	2 295	2 432	+ 5,97 %
Total de Bacs	70 543	71 779	72 331	+ 0,77 %

(*) réservés à l'habitat collectif et aux professionnels

(**) réservés aux professionnels

LES ECOSACS

Ils sont distribués une fois par an à domicile selon la grille de dotation ci-dessous. En cas d'absence, soit les sacs sont déposés devant l'habitation, soit un avis de passage est déposé dans la boîte aux lettres. Cet avis de passage permet de retirer ses sacs à la Maison de l'Habitat et du Développement Durable.



Composition du foyer	Dotation en écosacs (50 L)
1 PERS	1 X 25 sacs
2 PERS	2 X 25 sacs
3 PERS	2 X 25 sacs
4 PERS	3 X 25 sacs
+ 1 PERS	3 X 25 sacs

Les habitants résidant dans des immeubles équipés d'écobacs ou de conteneurs semi-enterrés ou enterrés ne reçoivent pas d'écosacs. Le Grand Nancy distribue environ 4 millions d'écosacs par an.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, le Grand Nancy ne fournit plus les sacs « noirs » pour la collecte des ordures ménagères en dehors de l'hypercentre de Nancy, non équipé de bacs. En conséquence le nombre annuel de sacs « noirs » distribués est passé 11,7 millions à 900 000.

LES EQUIPEMENTS POUR LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Aux équipements individuels s'ajoutent les équipements collectifs que sont les points d'apport volontaire (PAV) de surface, semi-enterrés ou enterrés.

LES CONTENEURS DE SURFACE

Pour la collecte du verre et du papier, des conteneurs d'une capacité de 3 m³ sont implantés sur le domaine public des 20 communes du Grand Nancy.

16 nouvelles bornes ont été implantées en 2018.



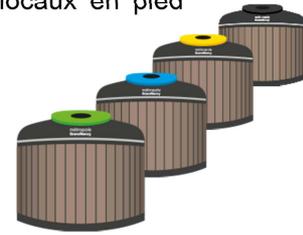
LES CONTENEURS SEMI-ENTERRES

Pour les grands ensembles collectifs, la solution retenue est le conteneur semi-enterré de grande capacité (5 m³) permettant la collecte séparative des ordures ménagères, des emballages, du verre et du papier.

Ce système, qui remplace les bacs roulants, présente les avantages suivants :

- il évite la présence de bacs pleins présentés à la collecte quelques heures avant le passage de la benne et de bacs vides pas toujours rentrés immédiatement après la collecte (quelquefois le lendemain) ⇒ amélioration de l'aspect visuel ;
- il réduit la manutention ;

- il externalise le problème des ordures ménagères, les bacs ne sont plus dans les immeubles
⇒ plus de risque d'incendie au niveau des vide-ordures, des locaux en pied d'immeuble ;
- il améliore l'hygiène dans les immeubles par la suppression des vide-ordures, des locaux de stockage des bacs et la présence des bacs eux-mêmes ;
- il libère des locaux dans les immeubles ;
- il permet à l'usager de se débarrasser à tout moment de ses déchets dans un type d'habitat où le stockage est difficile.



28 nouvelles bornes ont été posées en 2018 : Malzéville, Nancy, Saulxures-lès-Nancy, Vandoeuvres-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy.

LES CONTENEURS ENTERRES

Afin de répondre à d'autres problématiques particulières de stockage des déchets en centre-ville, secteurs sauvegardés et sites particuliers, un autre type de contenants spécifiques a également été implanté : des conteneurs enterrés.



La pose de ces conteneurs permet de répondre à une problématique de propreté et de mode de présentation des déchets à la collecte sur des sites à très forte production de déchets.

D'un volume de 5 m³, ils permettent également un stockage esthétique de ces importantes quantités de déchets.

Leur implantation est également l'occasion d'installer des conteneurs de même type pour le verre et le papier, favorisant ainsi le tri et le recyclage de ces matériaux.

Depuis 2007, date des premières implantations, l'équipement en conteneurs enterrés se poursuit. En 2018, 9 nouvelles bornes ont été posées sur Nancy et Malzéville.

NOMBRE TOTAL D'EQUIPEMENTS EN PLACE POUR LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE :

Nombre total	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
PAV Verre	431	461	468	+ 1,52 %
Dont de surface	308	324	328	+ 1,23 %
Dont enterrés	25	34	35	+ 2,94 %
Dont semi-enterrés	98	103	105	+ 1,94 %
PAV Papier	434	465	477	+ 2,58 %
Dont de surface	311	328	337	+ 2,74 %
Dont enterrés	24	33	34	+ 3,03 %
Dont semi-enterrés	99	104	106	+ 1,92 %
PAV Ordures ménagères	596	639	655	+ 2,50 %
Dont de surface	0	0	1	-
Dont enterrés	53	69	73	+ 5,80 %
Dont semi-enterrés	543	570	581	+ 1,93 %
PAV Emballages	328	348	358	+ 2,87 %
Dont enterrés	4	8	11	+ 37,50 %
Dont semi-enterrés	324	340	347	+ 2,06 %
TOTAL	1 789	1 913	1 958	+ 2,35 %

ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Par le biais de ses prestataires, le Grand Nancy assure également les opérations d'entretien et de maintenance suivantes :

- entretiens des équipements de collecte : remplacement des pièces défectueuses (couvercles, roues...)
- lavage des bacs en points de regroupement tous les deux mois
- lavage des points d'apport volontaire de surface deux fois par an
- lavage des points d'apport volontaire semi-enterrés et enterrés quatre fois par an.

LA COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS

L'apport en déchetterie des déchets encombrants permet de les valoriser, de même que pour ceux ramassés par le service propreté du Grand Nancy.

Une collecte annuelle en porte-à-porte des déchets encombrants est organisée. Les déchets encombrants ainsi collectés sont ensuite enfouis en installation de stockage pour les déchets non dangereux car leur collecte, réalisée avec une benne à compaction, imbrique les déchets les uns dans les autres et ne permet plus ensuite de séparer les différentes matières.

Des bennes (pour le bois et les déchets divers) sont également disposées, à la demande des bailleurs, dans les grands ensembles collectifs afin de faciliter la gestion de ces déchets.

LE TRI AU BUREAU



Depuis juin 2012, les petites structures, produisant moins de 500 litres de papier par semaine, ont la possibilité de faire collecter les papiers qu'ils ont triés. La collecte s'effectue à la demande par mail (laboiteapapier.cri@croix-rouge.fr) ou par téléphone le cas échéant (03 83 74 51 82). L'association d'insertion CRI-Adlis, partenaire du Grand Nancy sur cette opération, intervient durant les heures d'ouvertures des différentes sociétés pour vider les contenants et les remplacer si nécessaire.

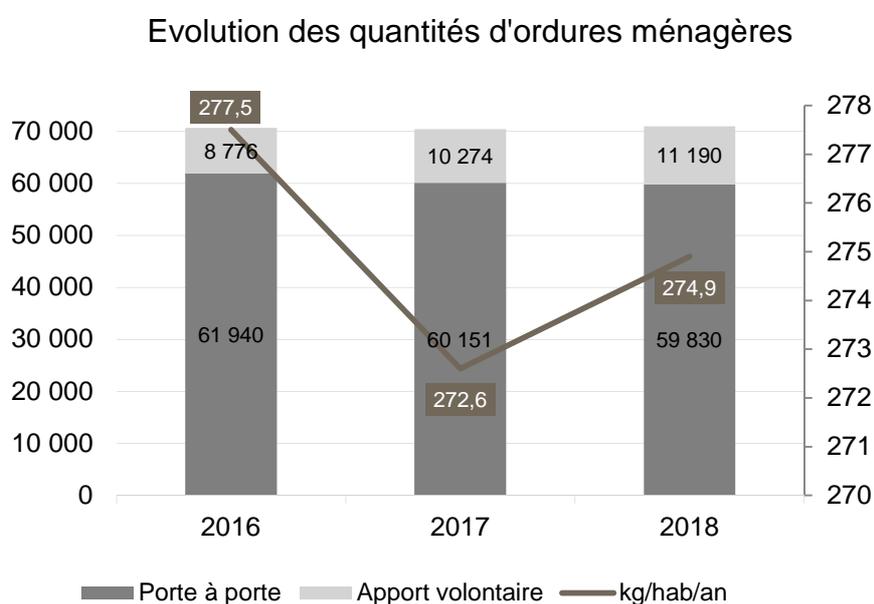
Le tri au bureau en chiffres :

- 331,88 tonnes collectées en 2018 (+ 3,43 % par rapport à 2017) ;
- 751 sociétés ont signé une convention au 31 décembre 2018.

RESULTATS 2018 : LA COLLECTE EN CHIFFRES

A noter : en 2017, l'ADEME a effectué un changement important de la population de référence. Cette population est ainsi passée de 254 836 en 2016 à 258 303 en 2017 pour le Grand Nancy. Ce changement explique les évolutions parfois différentes entre la production de déchets et le ratio calculé à l'habitant.

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée est en baisse depuis plusieurs années sauf en 2018 où elle augmente faiblement (+0,84 %). Cette augmentation contenue est notamment à mettre en lien avec les actions de réduction à la source des déchets (arrêt de la collecte des déchets verts présentés avec les ordures ménagères au 1^{er} janvier 2016, poursuite des opérations de sensibilisation des habitants...).

Ainsi, chaque Grand Nancéien produit en moyenne 274,9 kg d'ordures ménagères par an ce qui est en deçà des données de collecte nationales¹ dont la moyenne par habitant s'élève à 325 kg/an, en milieu urbain dense.

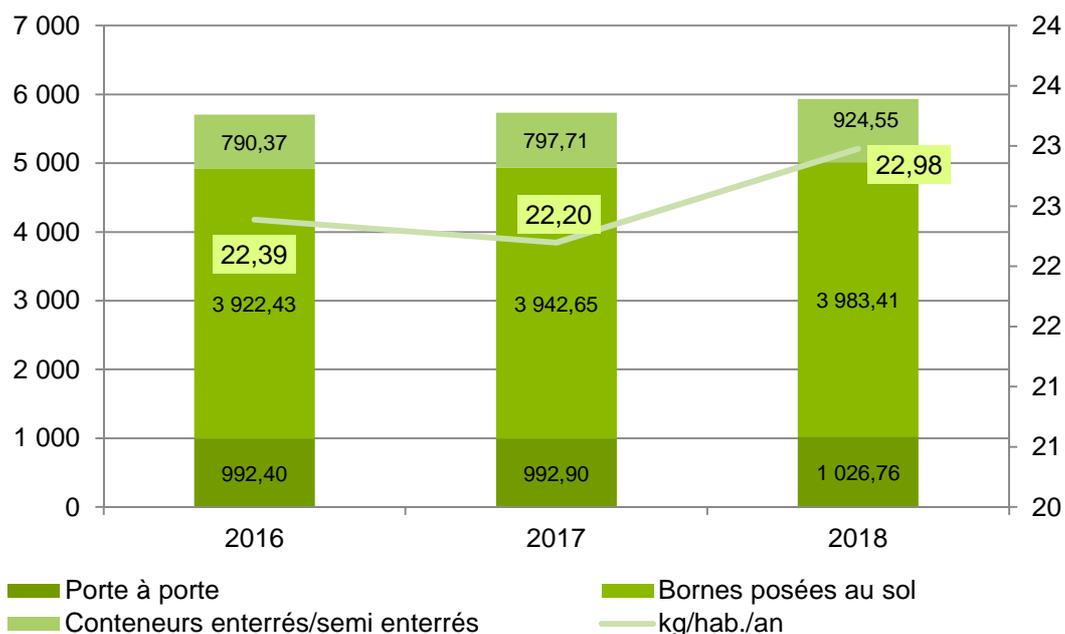
¹ Enquête collecte 2009 - Ademe

LA COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES

Le tonnage de produits recyclables collecté en porte à porte et en point d'apport volontaire (16 668 t) augmente légèrement par rapport à 2017 (+ 0,61 %).

Le verre

Evolution des quantités de verre collectées



La quantité de verre collectée augmente en 2018 (+ 3,51 %) pour atteindre 5 934 tonnes témoignant ainsi de l'impact positif des diverses opérations de relance du tri du verre menées ces dernières années en partenariat avec Citeo.

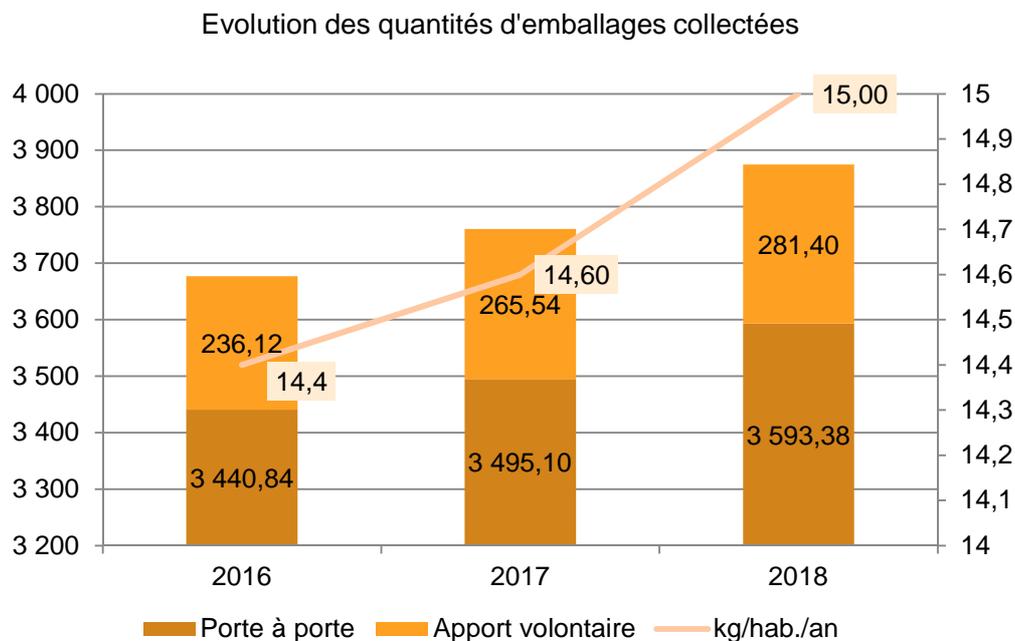
Par rapport aux données nationales de collecte, le ratio par habitant de 22,2 kg/an est supérieur à la moyenne qui se trouve à 18 kg/an en milieu urbain dense².

Toutefois, d'importantes marges de progrès existent pour améliorer les performances de tri de ce matériau à la fois recyclable à l'infini et non incinérable, puisque **seule une bouteille en verre sur deux est actuellement triée par les Grands Nancéiens**.

² Enquête collecte 2009 - Ademe

Les emballages

La quantité d'emballages collectée en 2018 augmente pour atteindre 3 874 tonnes (+ 3,01 %).

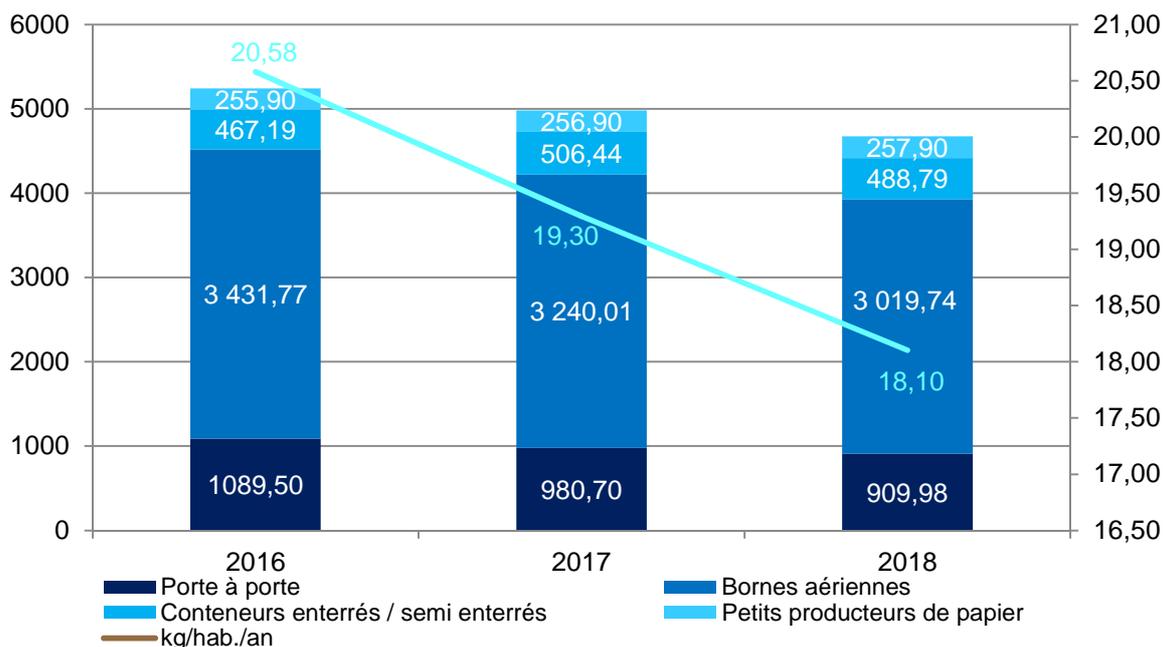


La qualité du tri des emballages s'améliore, le refus de tri avoisinant les 18 % (20 % en 2017).

Le papier

La quantité de papier collectée en 2018 diminue par rapport à 2017 (- 5,98 %). Cette baisse est constatée depuis plusieurs années par toutes les collectivités en raison notamment des changements d'habitude des habitants (dématérialisation par exemple) mais également de la baisse du gisement de papiers.

Evolution des quantités de papier collectées



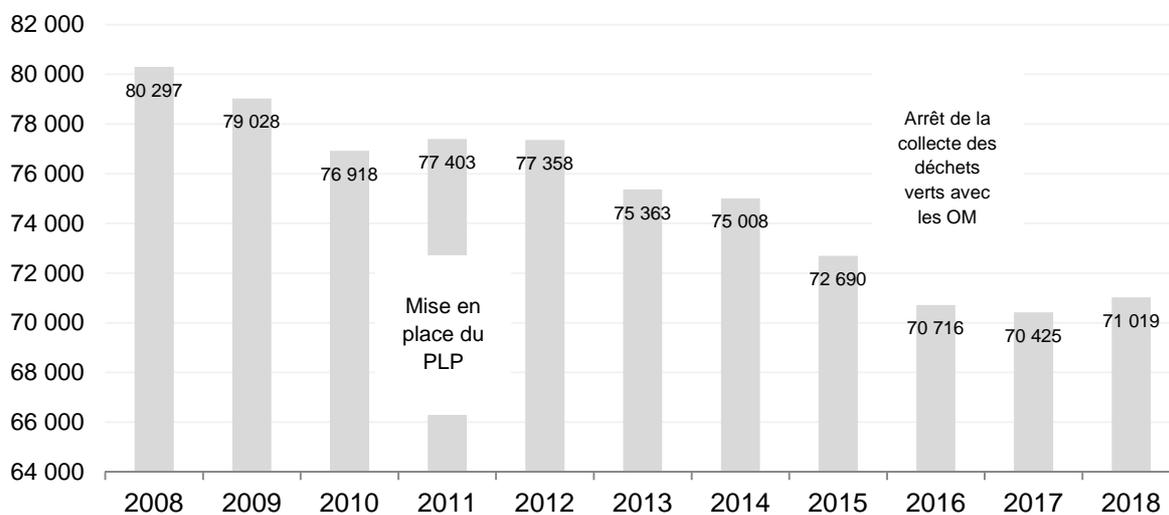
Il n'existe pas de données nationales pour les emballages et le papier seuls. En revanche, il existe des ratios pour le flux emballages et papiers en mélange.

Ainsi, sur le Grand Nancy, un habitant trie 34,2 kg d'emballages et de papiers par an contre 41 kg au niveau national en milieu urbain dense³.

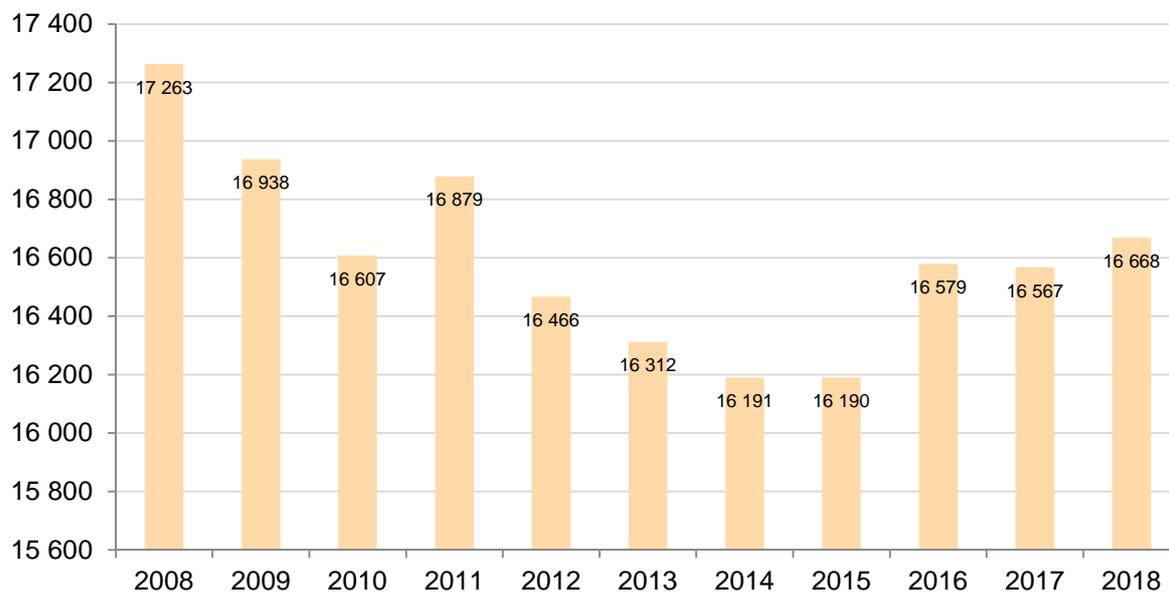
Ces données confirment qu'il existe encore un gisement potentiel sur ces deux flux sur l'agglomération.

³ Enquête collecte 2009 - Ademe

Evolution des quantités d'ordures ménagères sur 10 ans



Evolution des quantités des collectes sélectives



LA COLLECTE EN DECHETTERIES

Le Grand Nancy met à disposition neuf déchetteries, sites gardiennés destinés à accueillir certains déchets des ménages qui ne doivent pas être déposés avec les déchets collectés en porte-à-porte : déchets encombrants (mobilier, ...), déchets de bricolage (gravats, bois, ...), déchets de jardin (déchets verts), déchets liquides (huile, ...) et déchets toxiques (piles, solvants, peinture, ...).

DECHETTERIES ET HORAIRES D'OUVERTURE

LES 9 DECHETTERIES DU GRAND NANCY	HORAIRES D'OUVERTURE
Art-sur-Meurthe : route de Saulxures	Lundi au vendredi 13h30 à 19h30*
Heillecourt : Parc d'Activités Est	
Laneuveville-devant-Nancy : rue Raoul Cézard (RN4)	Samedi, dimanche et jours fériés 9h à 12h et 13h30 à 19h30*
Ludres : RN 57	
Malzéville : proche rond point de Pixérécourt	Voir horaires page suivante
Maxéville : avenue Jean Monnet (proche Zénith)	
Essey-lès-Nancy : route d'Agincourt (D913)	7 j / 7 – 7h30 à 19h30
Nancy : boulevard Jean Moulin	7 j / 7 – 9h à 12h et 13h30 à 19h30*
Vandœuvre-lès-Nancy : rue de Crévic	

* fermeture à 17h30 du 01/11 au 01/03

Pour répondre au souhait des élus de la commune d'Essey, les horaires d'ouverture de la déchetterie d'Essey-lès-Nancy ont évolué depuis le 1^{er} juillet 2017. Désormais, la déchetterie d'Essey-lès-Nancy ouvre ses portes aux horaires suivants :

	JANV/FEV	MARS/OCT	NOV/DEC
Lundi	13h30-17h30	10h-12h* 13h30-18h30	13h30-17h30
Mardi	13h30-17h30	13h30-18h30	13h30-17h30
Mercredi	13h30-17h30	10h-12h 13h30-18h30	10h-12h 13h30-17h30
Jeudi	13h30-17h30	13h30-18h30	13h30-17h30
Vendredi	13h30-17h30	10h-12h 13h30-18h30	10h-12h 13h30-17h30
Samedi	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-17h30
Dimanche	9h-12h	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-17h30

* depuis le 1^{er} mars 2019

DISPOSITIF D'ACCES EN DECHETTERIE

FONCTIONNEMENT

L'accès aux déchetteries se fait au moyen d'une carte. Celle-ci doit être présentée devant le lecteur situé à l'entrée de la déchetterie pour ouvrir la barrière. Elle est gratuite pour les ménages Grands Nancéiens.

Grâce à ce système, les professionnels peuvent disposer d'une carte spécifique leur donnant accès à 3 déchetteries (Nancy, Ludres et Maxéville) du lundi au vendredi aux horaires habituels d'ouverture. Leurs dépôts leurs sont ensuite facturés en fonction du type et de la quantité de déchets déposés.

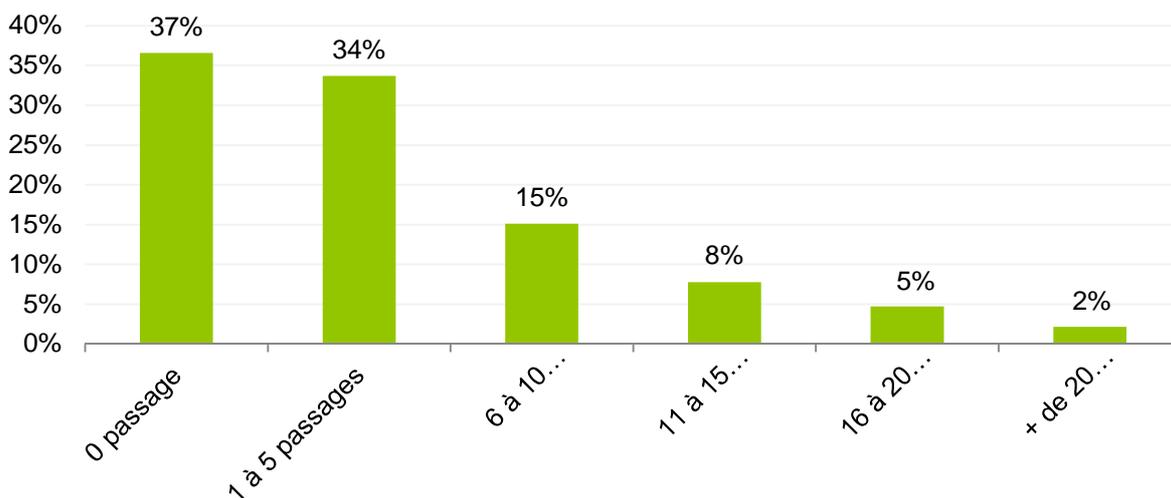
Enfin, les Communautés de communes de Seille et Grand Couronné et des Pays du Sel et du Vermois participent au financement du service des déchetteries du Grand Nancy permettant ainsi aux habitants de certaines communes de disposer d'une carte d'accès aux déchetteries du Grand Nancy.

BILAN DE L'ANNEE 2018

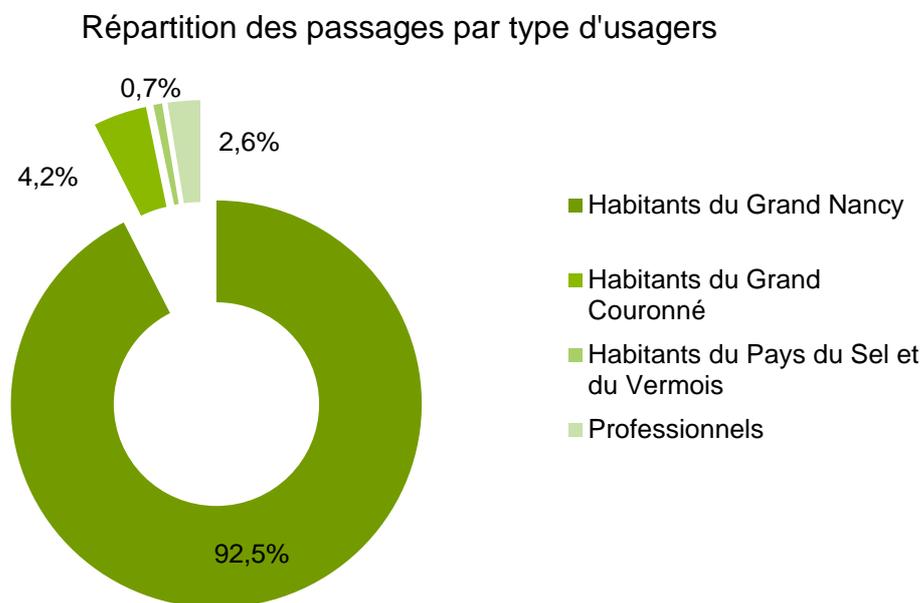
Au 31 décembre 2018, environ 85 000 cartes ont été distribuées.

Le graphique ci-dessous présente la fréquence d'utilisation des cartes : seuls 2 % des cartes ont été utilisées plus de 20 fois et 37 % des cartes distribuées n'ont pas été utilisées en 2018.

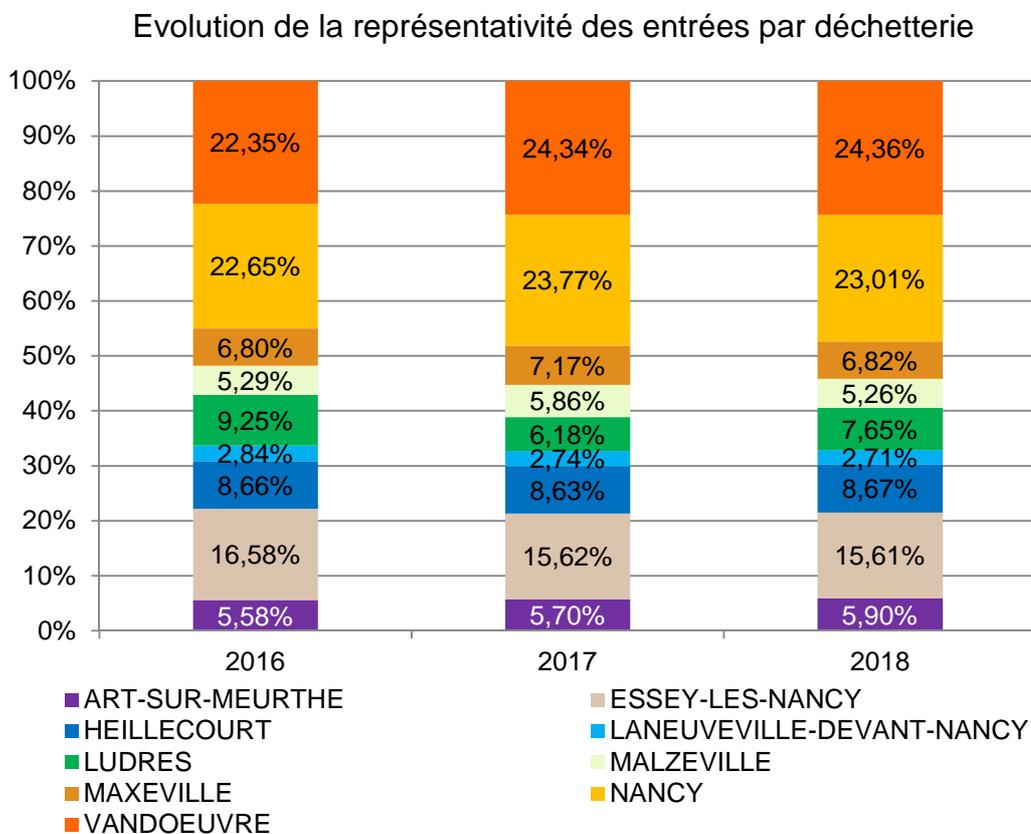
Bilan des passages en déchetterie par les particuliers



En 2018, 380 042 entrées ont été comptabilisées sur les 9 déchetteries du Grand Nancy, tout type d'usagers confondus (soit + 4,3 % par rapport à 2017). La répartition des entrées peut être répartie de la façon suivante :



Les particuliers totalisent à eux seuls plus de 97 % du nombre d'entrées en 2018.



La gestion des accès en déchetterie a permis de mettre en évidence que 3 déchetteries concentrent plus de 60 % des passages : Vandoeuvre (24,36 %), Nancy (23,01 %) et Essey-lès-Nancy (15,61 %).

DECHETS ACCEPTES EN DECHETTERIE

LES DECHETS NON DANGEREUX

Les déchets autorisés sur les déchetteries sont les suivants :

- Gravats ;
- Ferrailles ;
- Bois ;
- Végétaux ;
- Cartons ;
- Encombrants ;
- Bouchons ;
- Polystyrène ;
- Bâches et films plastique ;
- Pneus (sans jantes) ;
- Huiles de friture (déchettes de Nancy, Vandoeuvre, Essey, Heillecourt, Ludres et Malzéville) ;
- Huiles minérales.

LES DECHETS TOXIQUES

Il existe une catégorie de déchets qui, du fait qu'ils sont produits ou détenus en petite quantité, passent relativement inaperçus mais représentent un danger pour l'environnement. Il s'agit notamment des produits suivants : emballages et bidons souillés, produits de jardinage et d'entretien, restes de peinture, solvants, vernis, piles, accumulateurs, Dans la pratique, ils sont souvent mal éliminés, en mélange avec les ordures ménagères, rejetés à l'égout ou brûlés à l'air libre.

Pour l'éviter et recueillir ces déchets et de les soumettre à un traitement spécifique, le Grand Nancy a mis en place :

Une collecte de piles

Les piles sont collectées sur l'ensemble des déchetteries de l'agglomération. Elles sont ensuite traitées dans des structures spécialisées. En 2018, 10 tonnes de piles ont été collectées.

Une collecte des déchets dangereux des ménages

Ce dispositif est ouvert sur 7 déchetteries (Nancy, Vandoeuvre, Essey, Heillecourt, Ludres, Maxéville et Malzéville) qui sont équipées de lieux de stockage sécurisés pour recevoir les déchets dangereux des ménages.

Depuis 2015, le Grand Nancy a signé une convention avec EcoDDS, seul éco organisme en charge des déchets dangereux des ménages, qui prend à sa charge la collecte et le traitement des déchets dangereux des particuliers.

Aussi en 2018, 130 tonnes ont été collectées et traitées gratuitement par EcoDDS.

67 tonnes non prises en compte par EcoDDS (déchet dangereux des professionnels notamment) ont été collectées par l'entreprise Chimirec.



LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

Le Grand Nancy a mis progressivement en place, dès 2001, une collecte des DEEE sur ses déchetteries.

Conformément au principe « pollueur-payeur », le décret du 20 juillet 2005 a imposé aux producteurs de DEEE la prise en charge de leur collecte et de leur traitement pour valorisation ou élimination, et ce, à compter du 11 novembre 2006.

Dans ce cadre, le Grand Nancy a établi une convention avec OCAD3E et Eco Systèmes, respectivement organisme coordinateur et éco-organisme, pour la prise en charge de la collecte et de la valorisation de ces déchets collectés en déchetterie. A cette prise en charge s'ajoute une subvention au titre des frais d'accueil de ces déchets sur les déchetteries.

Ce nouveau dispositif a été mis en place sur le Grand Nancy le 1^{er} octobre 2007.

Désormais, les DEEE sont triés selon cinq catégories :

- Le gros électroménager froid ;
- Le gros électroménager hors froid ;
- Les écrans ;
- Les petits appareils en mélange ;
- Les lampes à décharge.

En 2018, 1 059 tonnes de DEEE, soit 4 kg/an/habitant, ont été collectés sur le Grand Nancy ce qui représente une baisse de 3,3 % par rapport à 2017. Le détail des tonnages collectés est le suivant :

	Poids (tonnes)	Nombre d'appareils (estimation)	Progression des flux	Lieu de traitement
GEM HF Gros électroménagers hors froid	324,5	6 407	- 2,8 %	Guy Dauphin Environnement – Strasbourg (67)
GEM F Gros électroménagers froid	165,5	3 332	- 3,6%	Remondis – Saint Thibault (10)
Ecrans	143,3	8 615	-14,0 %	Envie 2 ^E FC – Valentigney (25) pour les écrans et Galoo – Vernouillet (28) pour les écrans plats
PAM Petits appareils en mélange	422,8	178 833	+ 0,6%	ESKA – Pagny sur Meuse (55)
TOTAL	1 059,1	197 187	- 3,3 %	

Les appareils sont ensuite démantelés afin que les matières premières secondaires (ferraille, métaux, verre, ...) puissent être séparées et récupérées.

Matières obtenues :	Poids (tonnes)
Ferraille	485
Métaux non ferreux (aluminium, cuivre...)	114
Plastique recyclé	205
Autres matières	254

Quantité de DEEE traités	Poids (tonnes)
Poids de matières recyclées	784
Poids de matières valorisées énergétiquement	91
Poids de matières éliminées en installations spécialisées	185

LES DEEE PARTICULIERS ...

Les tubes fluorescents dits « néons », lampes basse consommation et autres lampes à décharge ont depuis le 15 novembre 2006 leur propre filière de recyclage, orchestrée par Recylum, éco-organisme

agréé par les pouvoirs publics. Plusieurs solutions de collecte sont désormais à la disposition des détenteurs de lampes usagées afin de les faire éliminer dans des conditions conformes à la réglementation.

Les lampes usagées sont considérées comme des déchets spéciaux qui nécessitent d'être collectés séparément des déchets banals, à cause de la présence d'une infime quantité de mercure et de poudres fluorescentes. Ce sont également des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers.

Les déchetteries de Nancy, Vandoeuvre, Essey, Heillecourt, Ludres, Maxéville et Malzéville sont équipées de conteneurs. Les lampes sont ensuite recyclées par Recylum. Le tonnage collecté en 2018 s'élève à 2,4 tonnes.

LES MEUBLES

Depuis mai 2013, une éco-participation a été mise en place au niveau national et vient s'ajouter au coût d'achat de tout équipement d'ameublement. Par le biais d'une convention établie entre le Grand Nancy et Eco Mobilier, une collecte spécifique des déchets d'équipement d'ameublement se met progressivement en place dans les déchetteries. Ainsi, après Nancy et Vandoeuvre en 2014, Essey en 2015, Maxéville en 2016, les déchetteries de Ludres, Art-sur-Meurthe et Malzéville ont été équipées en 2017 d'une benne permettant de recueillir séparément ces équipements qui sont ensuite collectés et valorisés aux frais d'Eco Mobilier.

2 636,5 tonnes ont ainsi été collectées en 2018.

LES BOUCHONS PLASTIQUES



La Métropole du Grand Nancy soutient depuis 2004 le projet de l'association « Les bouchons de l'espoir » en vue de collecter les bouchons plastiques. En 2013, le Grand Nancy a signé une convention avec l'association lui permettant, grâce au versement d'une subvention annuelle de fonctionnement, de poursuivre son action dans de bonnes conditions. De plus, le Grand Nancy s'engage à renforcer le partenariat avec l'association en communiquant sur les opérations menées par l'association, en mettant à disposition des contenants sur les déchetteries permettant la collecte des bouchons par l'association.

En 2018, 26,7 tonnes de bouchons plastiques ont été collectées sur les déchetteries.

FILMS PLASTIQUES ET POLYSTYRENE

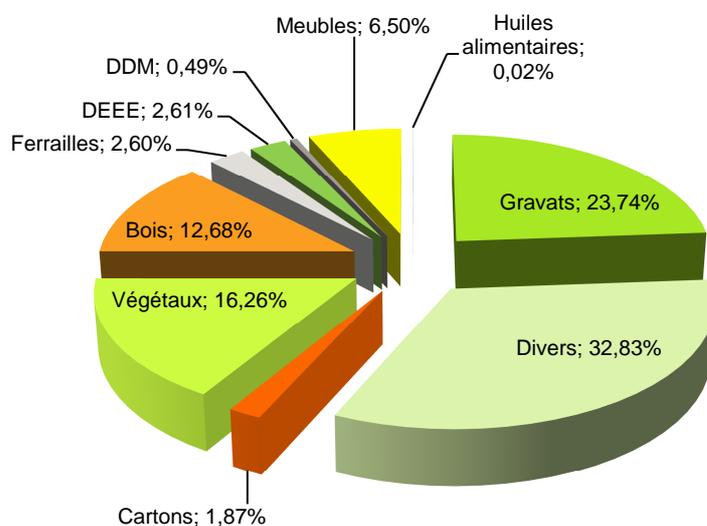
Depuis 2011, le Grand Nancy collecte séparativement sur les déchetteries de Nancy, Ludres et Maxéville les films plastiques ainsi que le polystyrène. En 2018, 748 m³ de films plastiques ont été collectés ainsi que 2 324 m³ de polystyrène.

DECHETS REFUSES EN DECHETTERIE

Sur les déchetteries, le Grand Nancy n'accepte pas les déchets suivants :

- Ordures ménagères ;
- Pneus jantés ;
- Bouteilles de gaz ;
- Déchets d'amiante liée ;
- Déchets radioactifs.

RESULTATS 2018 : LA COLLECTE EN DECHETTERIE EN CHIFFRES



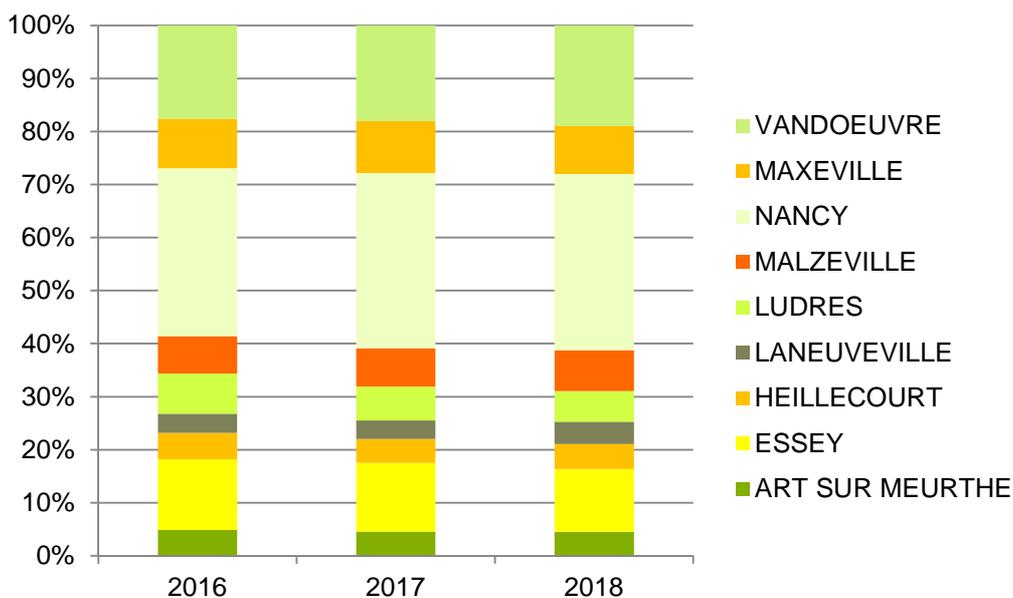
Evolution des tonnages par catégorie de déchets

	2016	2017	2018	% sur total 2018	Evolution 2017- 2018
Gravats	9 155	9 549	9 630	23,7 %	+ 0,84 %
Divers	11 657	12 657	13 318	32,8 %	+ 5,22 %
Cartons	709	719	757	1,9 %	+5,29 %
Végétaux	6 861	6 062	6 598	16,2 %	+ 8,84 %
Bois	4 863	4 795	5 145	12,7 %	+ 7,28 %
Ferrailles	1 182	1 080	1 056	2,6 %	- 2,22 %
DEEE	1 189	1 096	1 059	2,6 %	- 3,38 %
DMS	206	194	197	0,5 %	+ 1,70 %
Huiles alimentaires	6,1	7,4	8	0,02 %	+ 18,57 %
Lampes	0,52	1	0,8	-	- 20 %
Piles	10,7	8,4	10	0,02 %	+ 25 %
Bouchons	17	16,7	27	0,06 %	+ 57,1 %
Néons	2,2	2,1	2,4	-	+ 20 %
Pneus*	48,8	75,5	69	0,17 %	- 8%
Meubles	2 146	2 400	2 637	6,5 %	+ 9,88 %
Batteries	36	28,1	28	0,07 %	-
Huiles minérales	7	36,8	27	0,07 %	- 27,03 %
Total	38 096	38 727	40 570	100 %	+ 4,75 %

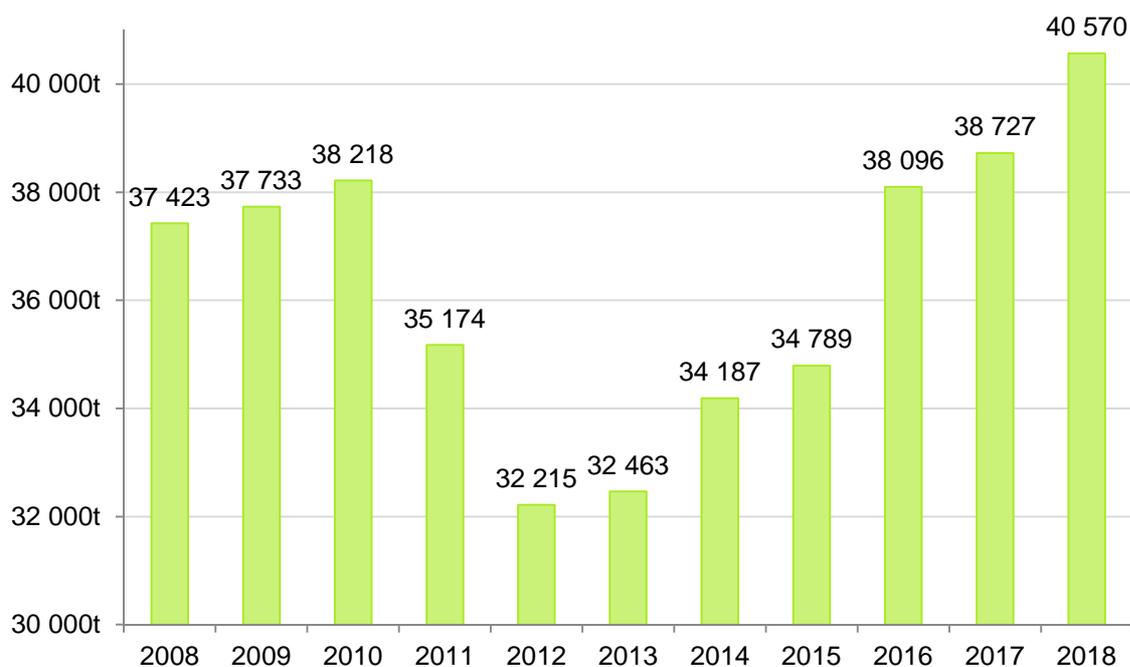
L'année 2018 a été marquée notamment par :

- Une nouvelle hausse des tonnages totaux après une stagnation en 2017 ;
- Une augmentation des flux divers, cartons, végétaux et bois ;
- Le recrutement du bureau d'études pour les travaux liés à la rénovation de la déchetterie de Ludres prévus en 2019.

Evolution de la part de chaque déchetterie dans le tonnage total collecté en déchetterie



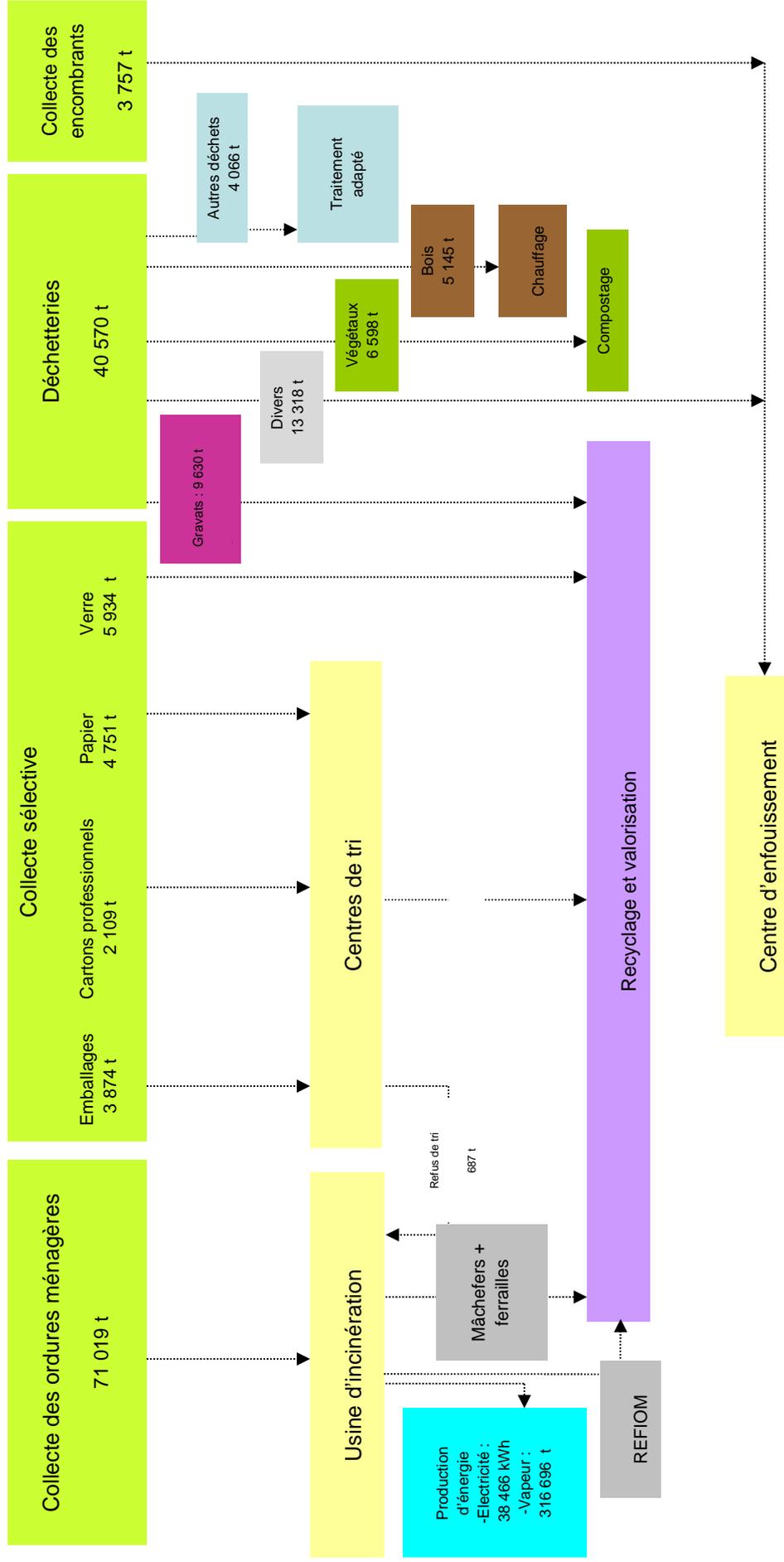
Evolution des tonnages collectés en déchetterie depuis 10 ans



BILAN DES TONNAGES COLLECTES EN 2018

	2016	2017	2018	<i>Evolution 2017-2018</i>
Ordures ménagères	70 716	70 425	71 019	+ 0,84 %
Collecte sélective	16 579	16 565	16 668	+ 0,61 %
Objets encombrants	3 748	3 591	3 757	+ 4,63 %
Déchetteries	38 096	38 727	40 570	+ 4,75 %
Textiles	494	415	439	+ 5,90 %
TOTAL	129 633	129 723	132 453	+ 2,10 %

LE TRAITEMENT DES DECHETS



Valorisation matière :

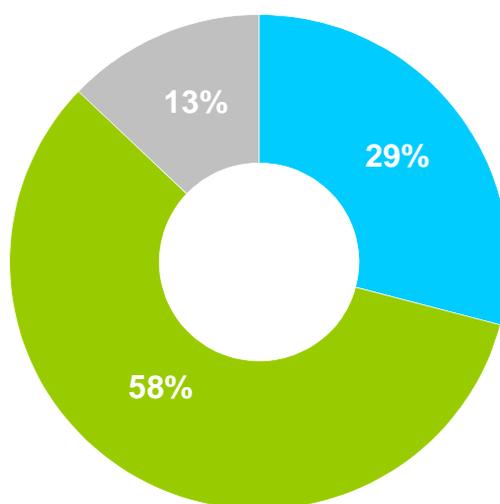
29 % (16,7 % de recyclage des matériaux des déchetteries, 12 % de recyclage des matériaux issus de la collecte sélective et 0,3 % du recyclage des textiles).

Valorisation énergétique :

58 % (53,6 % d'ordures ménagères à l'usine d'incinération, 3,9 % de bois utilisé en chaufferie et 0,5 % de refus du centre de tri à l'usine d'incinération).

Enfouissement :

13 % (divers de déchetteries et collecte d'encombrants).



■ Valorisation matière ■ Valorisation énergétique ■ Enfouissement

VALORISATION MATIERE

LE TRI

Les emballages collectés en mélange dans les écosacs ou écobacs (bouteilles et flacons plastiques, cartons, briques alimentaires, emballages métalliques) sont acheminés vers le centre de tri de Razimont (Epinal-exploitant SITA, sous-traitant de Véolia) triés afin de séparer les différents matériaux avant envoi chez les recycleurs.

Le verre transite par la société Paté, afin d'éliminer les indésirables (métal, porcelaine...), avant envoi à l'usine de recyclage.

90 % du papier est de bonne qualité ce qui permet de l'acheminer directement vers les papeteries. Les 10 % restants sont triés sur un centre de tri spécifique du prestataire à Thaon-les-Vosges (tri des différentes sortes de papier-carton) avant envoi en papeterie.

Le carton issu des activités professionnelles fait l'objet d'un contrôle sommaire avant envoi dans la filière de recyclage.

LE RECYCLAGE

Depuis 1994, le Grand Nancy a passé des contrats successifs avec Citéo, société agréée par l'Etat chargée de percevoir une taxe auprès des industriels pour chaque emballage produit et d'aider ainsi les collectivités locales sur les opérations de collecte sélective et de tri.

L'aide de Citéo se compose principalement d'un soutien à chaque tonne triée et d'une aide à la communication, à laquelle s'ajoute la vente des matériaux à des sociétés assurant leur recyclage (avec un prix plancher de vente garanti).

Par délibération du 15 décembre 2017, le Grand Nancy a signé un nouveau contrat avec Citéo (Contrat Barème F) pour une durée de 5 ans et a désigné des repreneurs pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois pour 2 ans. Les matières recyclées sont les suivantes :

- Plastiques : Suez ;
- Briques alimentaires : Suez ;
- Cartonnettes : Paprec France ;
- Acier : Paprec France ;
- Aluminium : Suez ;
- Verre : OI MANUFACTURING.

Les usines privilégiées par les recycleurs pour les différents matériaux sont les suivantes :

- Plastiques : Wellman à Verdun (55), Freudenberg Politec à Colmar (68), Plastipak (21), FPR (78), MPB à Chalon sur Saône (71), Ecoplastic (60) et CPA (01) ;
- Briques alimentaires : Lucart Group à Laval-sur-Vologne (88), SCA Tissue (27) ;
- Cartons/cartonnettes : DS Smith Kaysersberg (68), Blue Paper à Strasbourg (68) ;
- Acier : Arcelor Mittal à Dunkerque (59) ou Differdang (Luxembourg) ;
- Aluminium : Werrens Baelen (Belgique) ;
- Verre : OI Manufacturing à Gironcourt (88).

De même, les cartons issus de la collecte des professionnels sont acheminés chez DS Smith à Kaysersberg (68) et chez Blue Paper à Strasbourg (68) et la ferraille issue des déchetteries à Toul (54).

Le tableau ci-dessous présente les tonnages de déchets recyclés issus de la collecte sélective ainsi que des déchetteries :

	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
Plastiques	642	704	842	+ 19,6 %
<i>PET Clair</i>	<i>405</i>	<i>442</i>	<i>540</i>	<i>+ 22,2 %</i>
<i>PET Foncé</i>	<i>111</i>	<i>99</i>	<i>147</i>	<i>+ 48,5 %</i>
<i>PEHD</i>	<i>126</i>	<i>163</i>	<i>155</i>	<i>- 4,9 %</i>
Briques alimentaires	114	112	65	- 42 %
Cartons :	2 140	2 254	2 325	+ 3,2 %
<i>Dont collecte sélective</i>	<i>1 453</i>	<i>1 556</i>	<i>1 584</i>	<i>+ 1,8 %</i>
<i>Dont déchetteries</i>	<i>687</i>	<i>698</i>	<i>741</i>	<i>+ 6,2 %</i>
Cartons des professionnels	1 955	2 003	2 135	+ 6,6 %
Acier	287	306	324	+ 5,8 %
Aluminium	14	52	60	+ 15,4 %
Ferraille des déchetteries	1 221	1 111	1 087	- 2,2 %
Verre	5 785	5 681	5 855	+ 3,06 %
Papier	4 827	4 592	4 259	- 7,3 %
TOTAL	16 985	16 815	16 952	+ 0,8 %

VALORISATION ORGANIQUE

Le traitement des déchets verts issus des déchetteries fait l'objet d'un traitement par compostage sur une plate-forme à Ludres (54) depuis juin 2013. Cette plate-forme, auparavant exploitée par la société Betaigne a été transférée par cette dernière à la société Onyx Est / Véolia au 1^{er} juillet 2017.

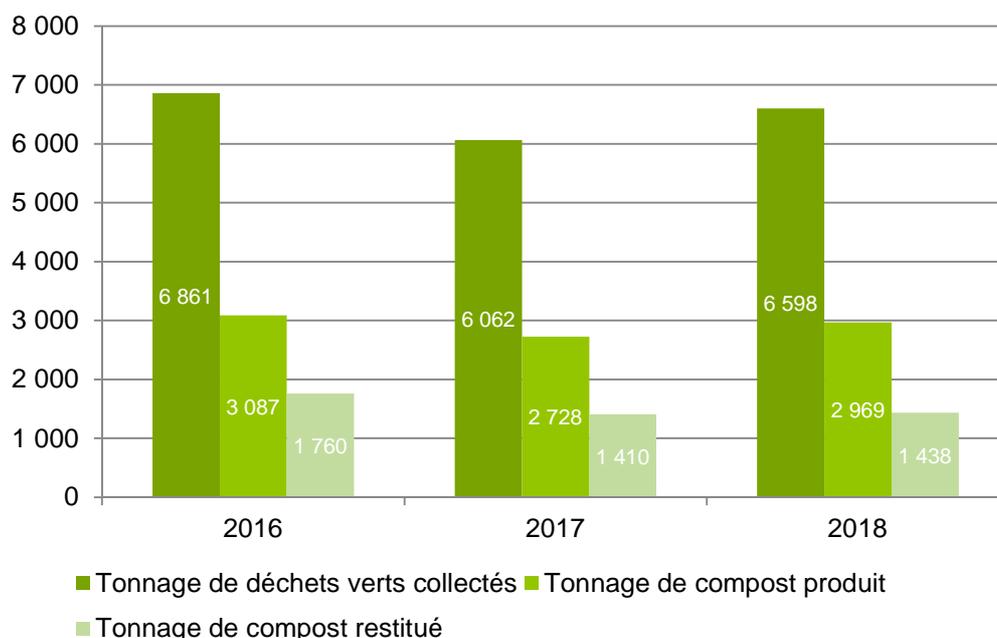
Ce compostage permet, à partir des 6 598 tonnes de végétaux collectés sur l'ensemble des 9 déchetteries du Grand Nancy, d'assurer la production d'environ 2 970* tonnes de compost ; ce compost a été mis à disposition des habitants du Grand Nancy lors de distributions dans chacune des 20 communes.

* 1 tonne de déchets verts collectée en déchetterie permet de produire environ 450 kg de compost.

Les restitutions de compost :

Chaque année, les habitants sont fidèles au rendez-vous des restitutions de compost issu des déchets verts qu'ils ont déposés en déchetterie. Transformés sur la plateforme de Onyx EST à Ludres, le compost est distribué dans chaque commune à raison de deux campagnes de 20 jours par an. En 2018, ce sont 938 tonnes qui ont rejoint les jardinières et jardins de l'agglomération et environ 100 personnes par jour qui ont reçu conseils et informations grâce à la présence d'agents communautaires et de la société Véolia.

Environ 500 tonnes sont également restituées aux services en charge des espaces verts métropolitains. L'entreprise titulaire du marché a la charge de trouver un débouché pour le reliquat de compost produit.



VALORISATION ENERGETIQUE

L'unité de valorisation énergétique des déchets ménagers du Grand Nancy, dispose d'une capacité d'incinération de 120 000 tonnes par an. Cette usine est gérée sous forme de Délégation de Service Public par la société Val'ERgie (filiale de VEOLIA) depuis le 1^{er} juillet 2016 pour une durée de 10 ans.

L'usine, située à Ludres, reçoit les déchets ménagers du Grand Nancy et d'autres collectivités ainsi que des déchets hospitaliers (l'usine est agréée pour recevoir ce type de déchets jusqu'à 5 500 tonnes/an). Des déchets industriels banals peuvent être traités en cas de disponibilités des fours.

	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
O.M. Grand Nancy *	72 327	71 907	72 442	0,74 %
O.M. hors Grand Nancy **	21 154	36 008	27 999	-22,24 %
Déchets hospitaliers	5 405	5 337	5 320	-0,32 %
Déchets Industriels Banals (DIB)	3 348	3 096	5 384	73,90 %
Déchets interruptibles / Autres déchets ménagers	9 019 ***	576	372	-35,42 %
Total reçu	111 253	116 924	111 517	-4,62 %

* : dont ordures ménagères, refus de tri et déchets du service propreté de la voirie

** : dont ordures ménagères, refus de tri

*** : Le statut de « déchets interruptibles » n'a plus d'existence depuis mi 2016 (cf délibération n° 16 du Conseil Communautaire du 01/04/2016). Les quantités correspondantes se retrouvent désormais dans les rubriques « autres déchets ménagers » et « DIB ».

Le concessionnaire est tenu de traiter en priorité les déchets en provenance du Grand Nancy. Compte tenu de la disponibilité résiduelle des fours existants (appelée « vide de four »), il est autorisé à traiter sur site, en complément, les déchets ménagers de collectivités voisines et des DIB. Depuis décembre 2016, le site assure également la prise en charge des déchets de la Métropole de Strasbourg dans la limite de 15 000 t/an, en raison de la fermeture de l'usine de Strasbourg pour travaux. Cela explique notamment la hausse des OM hors Grand Nancy traitées en 2017. En 2018, la prise en charge des OM de la Métropole de Strasbourg a été moindre du fait d'un vide de four plus réduit, d'où une baisse de 5% du total de déchets réceptionnés en 2018.

Des DIB peuvent également être acceptés pour optimiser si besoin le fonctionnement des installations et garantir une valorisation maximale d'énergie, notamment à destination du réseau de chaleur de Vandoeuvre.

Les quantités reçues ont été traitées de la façon suivante :

	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
Incinéré à Ludres(*)	105 620	114 654	113 553	-0,96 %
Incinéré sur autre site (**)	51	57	37	-35,09 %
Mis en ISDND	2 839 (***)	0	0	0 %
Mis en balles (****)	1 725	4 063	1590	-60,87 %

(¹) : Tonnage reçu corrigé des variations de stocks

(²) : Correspond aux déchets hospitaliers détournés

(³) : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux – uniquement 1^{er} semestre 2016

(⁴) : Concerne uniquement les mois de juin et juillet

En 2018, les deux lignes de traitement 1 et 2 ont été successivement arrêtées durant 3 semaines (période juin/juillet/septembre) pour les opérations de maintenance annuelle.

Le concessionnaire Val'ERgie s'est engagé à traiter la totalité des déchets produits par le Grand Nancy sur le site de Ludres. Ainsi, depuis le 1er juillet 2016, les déchets de la Métropole réceptionnés pendant les périodes d'arrêts techniques programmés sont stockés sous forme de balles et incinérés ultérieurement au fil de l'eau en fonction des disponibilités des fours.

La diminution du tonnage incinéré et mis en balles en 2018 est principalement liée à la baisse du traitement des OM en provenance de Strasbourg (11 155 t en 2017 et 4 148 t en 2018).

FONCTIONNEMENT DE L'USINE ET DE LA PRODUCTION D'ENERGIE

L'effectif de l'usine est de 29 personnes au 31 décembre 2018. Sa conduite est assurée 24 h/24 et 365 j/an. L'usine de Ludres est quadri-certifiée ISO 14001, ISO 9001, ISO 50001 et OHSAS 18001. La valorisation thermique des déchets permet de produire 19 t/h de vapeur haute pression (40 bars) servant à la production d'électricité par l'intermédiaire d'un groupe turboalternateur d'une puissance de 5,8 MW, le reste de la chaleur étant utilisée, via un réseau de 7 km de long, par le réseau de chaleur de Vandoeuvre et le réseau du quartier Blandan/Médreville à Nancy.

La performance énergétique de l'usine est de 99 % en 2018. La bonne disponibilité du groupe turboalternateur a permis de produire plus d'électricité assurant ainsi plus d'autoconsommation sur place. Ainsi, l'usine a acheté 4,5 fois moins d'électricité qu'en 2017 d'où une performance énergétique en hausse. Ce pourcentage détermine le taux de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

appliqué sur le site. Cumulé à d'autres critères environnementaux (valeur d'émissions de NOx < 80 mg/Nm3 et certification ISO 14 001), il permet au Grand Nancy de bénéficier d'une TGAP réduite.

	2016	2017	2018	<i>Evolution 2017-2018</i>
Heures de fonctionnement	15 546	15 845	16 227	2,41 %
Tonnage incinéré/heure/four	6,79	7,24	6,99	-3,45 %
Vapeur produite (t vapeur)	295 583	305 916	316 696	3,52 %
Electricité produite (MWh)	36 563	34 043	38 466	12,99 %
Electricité vendue (MWh)	24 417	22 757	26 167	14,98 %
Chaleur vendue (MWh)	122 719	117 408	116 121	-1,10 %

Le niveau de production électrique a augmenté de 13 % en 2018. L'écart est dû à une défaillance mécanique au niveau du groupe turbo-alternateur qui avait généré une perte de production en 2017.

En 2018, la quantité de chaleur vendue, fonction des conditions climatiques, est légèrement inférieure par rapport à l'année précédente.

SOUS PRODUIT DE L'INCINERATION

L'incinération des déchets engendre deux sous-produits :

- Les mâchefers

	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
Tonnage incinéré (rappel)	105 620	114 654	113 553	-0,96 %
Production mâchefers bruts				
* En t	24 132	25 889	24 803	-4,19 %
* En t/t OM	0,23	0,23	0,22	-4,35 %
Valorisation (en t)				
* ferrailles sortie Ludres	183	79	293	270,89 %
* ferrailles extraites sur la plateforme de traitement des mâchefers	2 408	2 043	1 938	-5,14 %
* non ferreux plateforme mâchefers	282	370	313	-15,41 %
Valorisation mâchefers (en t)				
* valorisation en Travaux Publics (au 31/12 de l'année en cours)	0	20 955,97	14 128,13	-33 %
* mise en CET	0	0	0	0 %

Les mâchefers, dont le tonnage représente environ 22 % du tonnage O.M. incinéré, sont transportés vers un centre agréé où ils sont déferrillés (ferreux et non ferreux), criblés, stockés pour être utilisés en sous-couches routières. La réalisation de ce traitement des mâchefers est confiée au groupement d'entreprises TTM/Lingeheld.

L'ensemble des mâchefers produits depuis juillet 2012 (date d'application d'une nouvelle réglementation) est valorisable.

- Les REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères)

	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
Tonnage incinéré (rappel)	105 620	114 654	113 553	-0,96%
Production REFIOM				
* en t	3 312	3 419	3 391	-0,82%
* en t/t OM	3,1%	3,0%	3,0%	0 %

Les REFIOM, qui concentrent la majeure partie de la pollution contenue dans les déchets, représentent environ 3 % du tonnage d'O.M. incinéré. Les REFIOM sont constitués de deux types de déchets : les cendres récupérées sous les électro-filtres et les chaudières, et les cendres récupérées sous les filtres à manches. Ces dernières contiennent des résidus des réactifs de traitement des fumées, on les appelle les Produits Sodiques Résiduels (PSR).

Les REFIOM sont envoyés à Rosières-aux-Salines, chez RESOLEST. Les PSR y sont recyclés sous forme d'une saumure réutilisée en soudière. Cette saumure remplace ainsi une partie des matières premières nécessaires à la fabrication du carbonate de sodium principalement utilisé pour l'industrie verrière. Les cendres sont quant à elles réutilisées pour filtrer les PSR.

ENFOUISSEMENT

Les déchets issus de la collecte des encombrants en porte-à-porte et des bennes « divers » de déchetteries sont acheminés vers l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Lesménils (54 – exploitant SITA). En effet, ces déchets sont collectés par une benne à compaction qui imbrique les déchets les uns dans les autres ne permettant pas ensuite la séparation des différentes matières.

	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
Tonnages enfouis	14 815	15 291	16 050	+ 4,96 %
Indicateur (base 100 en 2010)	105,45	108,83	114,24	

(tonnage 2010 : 14 050 tonnes)

PARTIE 3 : LA COMMUNICATION

Afin de sensibiliser et d'informer les usagers, la Métropole met en œuvre différentes actions : édition de documents, campagnes thématiques (notamment en 2017 les campagnes sur les papiers et les emballages, sur la gestion des déchets verts de jardin et plus généralement sur la réduction des déchets lors de la semaine européenne dédiée à ce thème), mobilisation de relais... La Métropole multiplie également les actions de proximité pour favoriser la rencontre et les échanges avec les habitants, notamment tel que suit :

LA MAISON DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Maison de l'Habitat et du Développement Durable est située sur l'esplanade Philippe Seguin à Nancy. En tant que service de proximité, elle assure un rôle essentiel en matière de communication avec 4 758 contacts physiques et 7 003 contacts téléphoniques en 2018 sur la thématique « déchets ».

La Maison de l'Habitat et du Développement Durable :

- informe sur les modalités de prévention, de tri et de collecte des déchets (comment limiter sa production de déchets, pourquoi et comment trier...), sur les encombrants (accès des déchetteries, collecte en porte à porte) et le compostage (fabrication de compost, acquisition d'un composteur...),
- assure la distribution d'écosacs pour les nouveaux habitants, ainsi que pour les habitants absents lors de la collecte en porte à porte,
- propose de la documentation sur la prévention et le tri des déchets, des animations et des expositions pédagogiques.



JARDINS DE VILLE, JARDINS DE VIE

En 2018 a eu lieu la 14^{ième} édition de Jardins de ville, jardins de vie les 22 et 23 septembre.

Cette année, l'événement a été écourté à cause des conditions météorologiques. Le dimanche après-midi, le parc de Montaigu a dû fermer ses portes par sécurité.

Pendant 1 journée et demi, les visiteurs ont tout de même pu profiter des 120 exposants, des incontournables animations, des ateliers sur le réemploi et la réparation, parler de la biodiversité et de l'écologie urbaine, visiter le potager éphémère cultivé par le service Espaces verts pour l'occasion, ou encore admirer le défilé du « Jardins de créateurs ».

LES AMBASSADEURS DE LA PREVENTION ET DU TRI

Les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri assurent la communication de terrain sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets.

Les actions de sensibilisation des Ambassadeurs de la Prévention et du Tri en chiffres en 2018 :

- **17 500** personnes sensibilisées lors d'information en porte à porte
- **164** personnes sensibilisées dans les collèges et lycées
- **54** animations scolaires réalisées, soit **1 340** élèves sensibilisés

Les manifestations publiques représentent également une part importante de la mission des ambassadeurs : outre les différentes manifestations sportives et éco-citoyennes pour lesquels le Grand Nancy est très souvent sollicité, les ambassadeurs participent aux manifestations communales ou associatives (Challenge de la citoyenneté, Nature en fête, Saveurs Nature, Pépinière en vert), auxquelles s'ajoutent les manifestations spécifiques organisées par les services du Grand Nancy (Semaine du Développement Durable, Semaine de la Réduction des Déchets, ...). On estime ainsi à 25 000 le nombre de personnes contactées lors de ces événements.

LES MAITRES COMPOSTEURS

Les maîtres composteurs sont également intervenus dans les écoles de l'agglomération afin de faire découvrir aux enfants la pratique du compostage et du lombricompostage (25 animations scolaires réalisées, soit 340 élèves sensibilisés).

Comme les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri, les maîtres composteurs ont également participé à différentes manifestations sur l'agglomération, suscitant l'intérêt des habitants.

LE CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS

60 visites du centre de valorisation des déchets de Ludres organisées en 2017, soit **1 138** personnes sensibilisées.

Pour tout savoir sur les déchets, de la collecte au traitement, les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri font visiter le centre de valorisation des déchets à Ludres. Ce site regroupe le centre de collecte, l'usine d'incinération des ordures ménagères et le nouveau circuit pédagogique. Une découverte ludique pour petits et grands avec expo, vidéos, quiz et jeux.

**PARTIE 4 : LES
ASPECTS
JURIDIQUES ET
FINANCIERS**

LES RELATIONS CONTRACTUELLES

COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT

Huit marchés permettent d'assurer la gestion des déchets ménagers du Grand Nancy :

- la pré-collecte (distribution des bacs et sacs, maintenance) des ordures ménagères et des emballages recyclables (groupement Rimma Onyx Est),
- la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables (groupement Rimma Onyx Est),
- le tri et conditionnement des emballages et cartons (groupement Rimma Onyx Est),
- la gestion des déchetteries (Société Nicollin),
- la reprise de la ferraille (Société Métalifer),
- la reprise des cartons et papiers (groupement Rimma Onyx Est),
- le traitement des déchets issus des déchetteries (groupement Rimma Onyx Est),
- le traitement des déchets verts (Société Onyx Est depuis le 1^{er} juillet 2017).

La durée de ces marchés est de 7 ans à compter du 1^{er} avril 2013.

CITEO

Citeo, éco-organisme agréé par l'état, accompagne techniquement et financièrement les collectivités dans la mise en place du tri des emballages et des déchets d'imprimés. Le Grand Nancy est signataire depuis le 1^{er} janvier 2018 d'un Contrat pour l'Action et la Performance (barème F) pour la collecte et le traitement des emballages et d'un contrat pour la collecte et l'élimination des déchets d'imprimés avec Citeo. Ces contrats sont conclus pour une durée de 5 ans (2018-2022).

LES AUTRES ECO-ORGANISMES

Afin de bénéficier de soutiens financiers, d'une collecte et d'un traitement gratuit de certains types de déchets, le Grand Nancy a conventionné avec plusieurs éco organismes :

- Ecosystème pour la collecte et le traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ;

- Recylum pour la collecte et le traitement des lampes usagées ;
- EcoMobilier pour la collecte et le traitement des meubles collectés en déchetteries ;
- EcoDDS pour la collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages collectés en déchetteries ;
- EcoTextile pour la collecte et le traitement des déchets d'habillement, linges de maison et maroquinerie collectés dans des bornes spécialisées mises en place sur le territoire du Grand Nancy.

LES ASPECTS FINANCIERS

LES INVESTISSEMENTS

Le Grand Nancy prend en charge les investissements suivants :

- acquisition de bacs, conteneurs et sacs ;
- maintenance du centre de collecte, comprenant des locaux administratifs, des vestiaires et des locaux de remisage et d'entretien des véhicules de collecte ;
- construction et entretien des déchetteries ;
- travaux divers d'aménagement liés à la collecte.

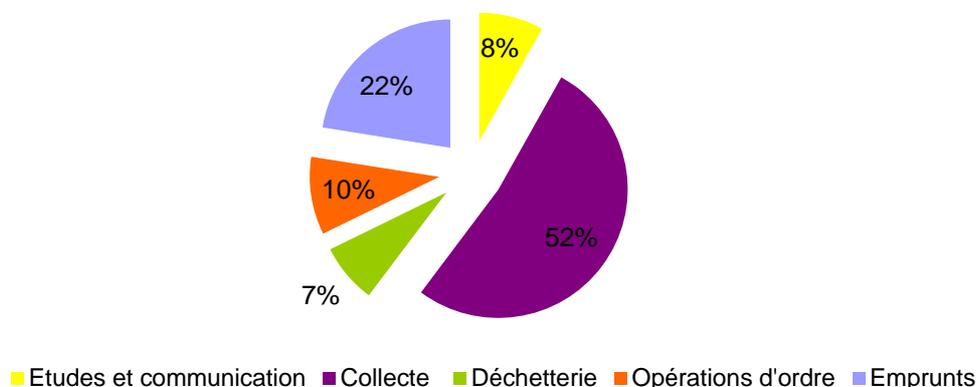
DEPENSES

Pour l'année 2018, les dépenses d'investissements s'élèvent à 1,18 M€, auxquels il convient d'ajouter le remboursement du capital des emprunts inhérents à la collecte et au traitement des déchets (0,39 M€) et des opérations d'ordre (0,17 M€), soit un total de **1,74 M€**. Ces dépenses sont ventilées en trois sous-fonctions :

- **Collecte et traitement (0,904 M€)**: ces dépenses assurent le financement des prestations liées à la pré-collecte (acquisitions de bacs, conteneurs enterrés et semi-enterrés, ainsi que les travaux correspondant à leur implantation) pour un montant de 0,866 M€ en 2018 et à la maintenance du centre de collecte de Ludres (0,038 M€) ;
- **Déchetteries (0,13 M€)**: les dépenses mandatées sur cette opération concernent les travaux réalisés sur les déchetteries. En 2018, des petits travaux de maintenance et d'entretien (0,048 M€) ont été réalisés sur l'ensemble des déchetteries de l'agglomération ainsi que sur le parc des bennes de déchetterie (0,070 M€). De plus, les études de maîtrise d'œuvre concernant l'extension de la déchetterie de Ludres ont débutées en 2018 (0,011 M€) ;

- **Etudes et communication (0,14 M€)** : cette enveloppe est dédiée aux opérations de communication liées à la gestion des déchets (Echo du Tri, campagnes de communication, ...).

Répartition des dépenses d'investissement



RECETTES

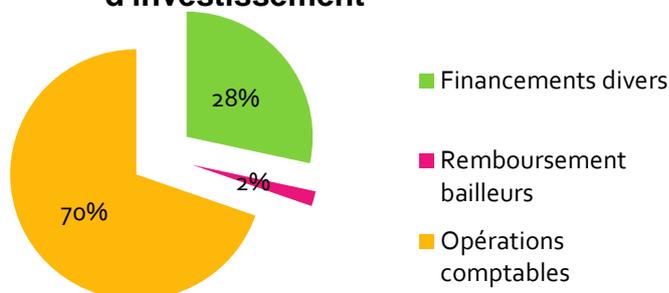
Les recettes d'investissement pour l'année 2018 s'élèvent à **1,55 M€**.

Dans le cadre de l'installation des conteneurs semi-enterrés, le Grand Nancy signe des conventions avec les bailleurs afin de définir les modalités de l'opération notamment en termes financiers. Le bailleur prend en charge les investissements liés à la maîtrise d'œuvre et aux travaux. Ainsi, en 2018, le montant de ces remboursements s'est élevé à 0,03 M€.

Par ailleurs, le Grand Nancy avait signé avec Eco Emballages et Ecofolio un plan de relance du tri dans lequel ces éco organismes subventionnaient à hauteur de 75 % les dépenses liées à la mise en place de conteneurs pour le tri des emballages, du verre et du papier (maîtrise d'œuvre, acquisition et travaux). En 2018, le Grand Nancy a perçu 0,44 M€ au titre de cette opération qui s'est achevée en juin 2017.

Des régularisations comptables pour un montant de 1,08 M€ ont également été inscrites au compte administratif.

Répartition des recettes d'investissement



LE FONCTIONNEMENT

L'évolution des dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères est présentée ci-dessous (certaines charges indirectes, qui n'étaient pas comptabilisées dans ce tableau jusqu'à présent, ont été intégrées en 2018).

Prestations	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
Collecte (incluant la pré-collecte)	12 009 235 € Dont 2 942 970 € HT	12 174 530 € Dont 2 688 515 € HT	12 140 620 € Dont 3 428 880 € HT	- 0,28 %
Gestion des déchetteries	2 062 325 € Dont 24 650 € HT	2 100 290 € Dont 26 100 € HT	2 140 580 € Dont 24 540 € HT	+ 1,92 %
Traitement des déchets de déchetteries (hors déchets verts et déchets spéciaux)	1 742 630 €	1 838 960 €	1 978 340 €	+ 7,58 %
Tri	921 680 € Dont 791 350 € HT	935 640 € HT	898 630 € HT	- 3,96 %
Traitement des déchets verts (restitutions de compost comprises)	245 555 €	236 330 €	248 280 €	+ 5,06 %
Traitement des déchets spéciaux (Dasri, DDS, huiles noires)	72 680 €	58 470 €	57 970 €	- 0,86 %
Incinération	6 333 930 € Dont 2 297 880 € HT	4 188 350 € HT ⁽¹⁾	4 319 662 € HT	+ 3,14 %
Contribution Economique Territoriale ⁽²⁾	276 780 €	-	-	-
Taxe foncière de l'usine	1 073 150 € Dont 361 060 € HT	-	1 369 547 € ⁽³⁾	+ 100 %
Acquisition sacs	234 830 € Dont 203 600 € HT	79 260 € Dont 61 460 € HT	208 770 € Dont 185 310 € HT	+ 163,39 %
Frais de personnel	1 410 200 €	1 342 745 €	2 472 100 € ⁽⁴⁾	+ 84,11 %
Intérêt des emprunts	98 470 €	87 865 €	78 478 €	- 10,68 %
Subventions	78 730 €	98 525 €	72 000 € ⁽⁵⁾	- 26,92 %
Frais divers	849 555 € Dont 19 170 € HT	823 725 € Dont 79 440 € HT	2 905 055 € ⁽⁴⁾ Dont 74 815 € HT	+ 252,67 %
TOTAL	27 409 750 € Dont 6 640 690 € HT	23 964 690 € Dont 7 979 505 € HT	28 890 325 € Dont 8 932 135 € HT	+ 20,55 %

⁽¹⁾ Suite au contrat de l'usine d'incinération effectif depuis le 1^{er} juillet 2016, la baisse amorcée en 2016 se confirme en 2017, les nouveaux tarifs étant appliqués sur une année pleine.

⁽²⁾ Le contrat liant le Grand Nancy et le délégataire prévoit que ce dernier s'acquitte de la Contribution Economique Territoriale.

- (3) Le Grand Nancy, en tant que propriétaire de l'usine d'incinération, paie la taxe foncière et la refacture au délégataire (la taxe foncière apparaît alors en dépenses mais également en recettes dans le compte administratif). Il convient de noter que le montant payé en 2018 correspond aux taxes foncières de l'usine d'incinération des années 2017 et 2018.
- (4) Ces lignes montrent une importante augmentation qui n'est qu'apparente puisqu'y ont été intégrées des dépenses qui existaient mais qui n'étaient jusqu'alors pas indiquées dans le présent rapport annuel sur les déchets. En effet, du fait que l'activité relative aux déchets ne donne pas lieu à l'établissement d'un budget annexe, certaines dépenses n'y apparaissaient pas (ramassage des déchets par les agents du Grand Nancy en régie, ...). Elles sont dorénavant intégrées pour parfaire l'exhaustivité du présent rapport annuel.
- (5) La baisse des subventions versées en 2019 s'explique par le fait que le Grand Nancy ne verse plus de subvention à l'association Pain contre la Faim et l'Insertion 54 qui a cessé ses activités en 2018.

Les frais divers intègrent notamment les dépenses suivantes :

(en €)	2016	2017	2018
Communication (prestations, annonces, impressions)	256 208 €	269 020 € Dont 19 925 € HT	241 300 € Dont 25 705 € HT
Maintenance des portails du centre de collecte, des déchetteries, des compacteurs, vérifications des installations électriques sur déchetteries, des bornes pour DASRI	58 345 € Dont 10 890 € HT	43 410 € Dont 12 240 € HT	54 915 € Dont 11 520 € HT
Locations mobilières et immobilières (système de vidéosurveillance des déchetteries...)	60 230 € Dont 2 090 € HT	67 370 € Dont 2 140 € HT	64 675 € Dont 2 190 € HT
Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	324 051 €	324 346	1 472 491 € ⁽⁴⁾
Dotations aux amortissements	-	-	917 530 € ⁽⁴⁾

LE FINANCEMENT DU SERVICE

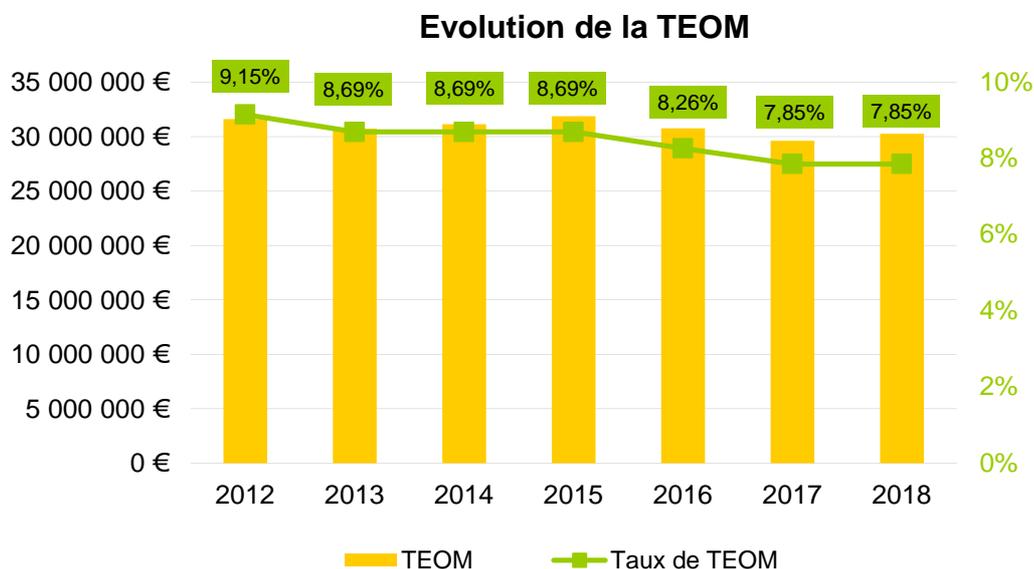
LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le Grand Nancy a opté en 1975 pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti.

Stable de 2007 à 2012, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a baissé de 5 % une première fois en 2013 grâce aux nouveaux marchés de gestion des déchets et aux efforts des habitants en matière de prévention et de tri des déchets.

En 2016 et en 2017, le taux de la TEOM diminue à nouveau à chaque fois de 5 % en raison de la rationalisation du service de collecte en porte-à-porte (passage de deux collectes à une par an pour les encombrants, et de trois à deux collectes hebdomadaires des ordures ménagères en dehors de l'hypercentre de Nancy) et la fin de la distribution des sacs pour les ordures ménagères. En 2018, le taux de TEOM reste stable (7,85 %).

Le montant de la TEOM, qui s'élève à 30 241 955 € pour 2018, a donc évolué de la manière suivante :



LA REDEVANCE SPECIALE

Sur la quantité de déchets ménagers et assimilés collectées chaque année sur le territoire du Grand Nancy (hors déchetterie), on estime que 30 % sont issus d'activités professionnelles et d'établissements publics. Dès lors que ces activités produisent plus de 1000 litres de déchets par semaine, elles sont soumises au paiement de la Redevance Spéciale (RS).

QUI SONT LES REDEVABLES ?

Tous les producteurs de déchets professionnels sont concernés dès lors qu'ils bénéficient du service de collecte assuré par le Grand Nancy.

Pour les établissements publics (bâtiments communaux, universités, collèges et lycées, administrations, ...) jusqu'à présent exonérés de TEOM, la RS s'applique dès le 1^{er} litre de déchets produits.

Pour les activités professionnelles (commerçants, artisans, industriels, ...) qui paient une TEOM, le Grand Nancy applique le système suivant :

- Production inférieure à 1 000 litres hebdomadaires : le producteur ne paie pas de RS, seule la TEOM s'applique considérant qu'elle correspond au coût de collecte et de traitement des déchets. Ex : une entreprise possédant un bac de 340 litres collecté 2 fois par semaine ne sera pas soumise à RS puisque sa production hebdomadaire est de 680 litres.
- Production supérieure à 1 000 litres hebdomadaires : le producteur, s'il décide de faire appel aux services du Grand Nancy, est soumis à une RS calculée sur la quantité de déchets supérieure à 1 000 litres par semaine (les 1 000 premiers litres étant payés par la TEOM). Ex : un commerçant possédant un bac de 750 litres collecté 2 fois par semaine paiera une RS sur 500 litres : $(750 \text{ L} \times 2) - 1000 = 500$ litres.

COMMENT EST CALCULEE LA REDEVANCE SPECIALE ?

Le volume de bacs mis à disposition sert de base pour le calcul. Le montant annuel de la RS s'obtient grâce à la formule suivante :

Volume des bacs x fréquence de collecte du secteur
x 52 semaines x prix au litre (*).

(*) Tarifs 2018 :

Déchets ménagers : 0,03301 € / L

Papier, verre, emballages : 0,01650 € / L

Carton : gratuit (si présenté plié et ficelé ou en bac).

Au 31 décembre 2018, 839 conventions sont signées avec des professionnels, ce qui représente 1 035 sites.

Le montant de la Redevance Spéciale pour l'année 2018 s'élève à 2 791 680 €.

LES APPORTS EN DECHETTERIE

La présentation d'une carte est obligatoire pour pouvoir déposer ses déchets en déchetteries. Les habitants du Grand Nancy bénéficient ainsi d'une carte d'accès gratuite. Par ailleurs, deux catégories d'utilisateurs peuvent également accéder aux déchetteries moyennant le paiement d'un coût d'accès au service :

LES PROFESSIONNELS

Les professionnels qui utilisent les déchetteries communautaires de Nancy, Ludres et Maxéville paient en fonction du type et du volume de déchets déposés en déchetteries.

Une carte est remise gratuitement à chaque professionnel qui doit obligatoirement être présentée devant le lecteur à l'entrée de la déchetterie. Un signal retentit avertissant le gardien de la présence d'un professionnel. Le gardien accueille le professionnel et estime les volumes par type de déchets. Les données sont enregistrées dans un terminal informatique et validées par le professionnel.

Celles-ci donnent lieu à une facturation mensuelle selon des tarifs suivants :

Carton, ferrailles, DEEE : gratuit

Bois, déchets verts : 10 € HT / m³

Gravats : 25 € HT / m³

Déchets divers : 35 € HT / m³

Déchets diffus spécifiques : 2 € HT / kg

Pour 2018, les recettes issues des apports en déchetteries des professionnels s'élèvent à 140 745 €.

LES COMMUNAUTES DE COMMUNES VOISINES

Une convention a été signée entre le Grand Nancy et les communautés de communes Seille et Mauchère Grand Couronné et du Pays du Sel et du Vermois qui participent au financement du service, afin que leurs habitants puissent se rendre sur les 9 déchetteries du Grand Nancy.

Pour 2018, la participation financière des collectivités extérieures s'élève à 154 785 €.

LES ECO ORGANISMES

Le Grand Nancy a conventionné avec plusieurs éco-organismes dont les soutiens sont détaillés comme suit :

en €	2016	2017	2018
Citeo (emballages)	1 718 580 € Dont 1 583 090 € HT	1 766 660 € HT	1 743 870 € HT
Citeo (papier)	-	516 210 € HT ⁽¹⁾	247 300 € HT
OCAD3E	85 100€	82 190 €	81 545 € ⁽²⁾
EcoDDS	5 325 €	12 820 € ⁽³⁾	12 475 €
Eco Mobilier	134 565 €	93 510 € ⁽⁴⁾	83 610 €
Eco TLC	25 600 €	25 410 €	25 480 €
TOTAL	1 969 180 € Dont 1 583 090 € HT	2 496 800 € Dont 2 282 870 € HT	2 194 280 € Dont 1 991 170 € HT

⁽¹⁾ Pour 2016, les soutiens habituellement perçus en fin d'année ne l'ont été que début 2017 ce qui explique l'important montant perçu en 2017.

⁽²⁾ La légère baisse des soutiens perçus est due à une baisse des tonnages collectés depuis 2017.

⁽³⁾ L'augmentation des soutiens depuis 2017 s'explique par un soutien à la communication versé en plus du soutien annuel forfaitaire.

⁽⁴⁾ La baisse des soutiens versés par Eco Mobilier s'explique par le fait que de plus en plus de déchetteries sont équipées de bennes mobilier prises en charge par l'éco organisme (collecte et traitement), ce qui réduit le nombre de déchetteries non équipées pour lesquelles des soutiens compensatoires sont versés au Grand Nancy.

Le détail des soutiens au titre de chaque année figure en annexe du présent rapport.

LES AUTRES RECETTES

L'évolution des principales autres recettes est la suivante :

en €	2016	2017	2018
Ademe	305 800 € ⁽¹⁾	-	10 730 €
Vente de matériaux	1 494 580 € Dont 1 288 640 € HT	1 667 605 € Dont 1 474 485 € HT	1 310 455 € Dont 1 148 545 € HT
Redevance sur l'incinération ⁽²⁾	523 880 € HT	343 580 € HT	586 050 € HT
Autres (composteurs, cartes DASRI...) et opérations d'ordre	308 635 € Dont 40 450 € HT	151 700 € Dont 14 700 € HT	1 402 320 € ⁽³⁾ Dont 1 369 840 € HT
TOTAL	2 632 895 € Dont 1 852 970 € HT	2 162 885 € Dont 1 832 765 € HT	3 309 555 € Dont 2 518 385 € HT

⁽¹⁾ Ce montant correspond au solde du Programme Local de Prévention 2010-2015 signé avec l'Ademe..

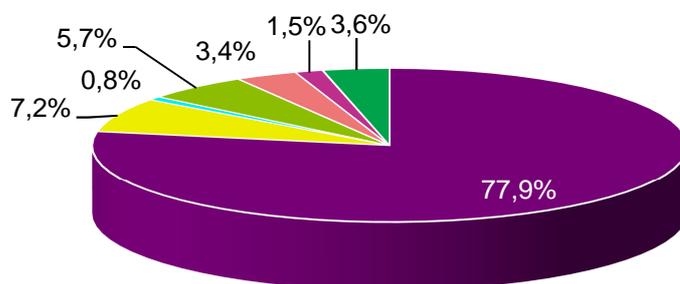
⁽²⁾ Chiffres non comparables entre eux en raison du renouvellement du contrat en 2016 et donc de décalages dans les perceptions de ces recettes

⁽³⁾ L'augmentation est due au remboursement de la taxe foncière de l'usine d'incinération par le délégataire. En effet, depuis le 1^{er} juillet 2017, il revient au délégataire de s'acquitter de la taxe foncière. Le Grand Nancy en tant que propriétaire, paie cette dernière et la refacture au délégataire, ce qui vient augmenter la ligne des recettes. Exceptionnellement en 2018, en raison d'un décalage du paiement de la taxe foncière de 2017 en 2018, le montant remboursé en 2018 est doublé.

BILAN DES RECETTES

	2016	2017	2018
TEOM	30 761 856 €	29 596 240 €	30 241 955 €
Redevance spéciale	2 584 100 €	2 530 870 €	2 791 680 €
Accès en déchetteries	331 380 € Dont 107 180 € HT	292 620 € Dont 137 830 € HT	295 530 € Dont 140 745 € HT
Eco-organismes	1 969 180 € Dont 1 583 090 € HT	2 496 800 € Dont 2 282 870 € HT	2 194 280 € Dont 1 991 170 € HT
Autres recettes	2 632 895 € Dont 1 852 970 € HT	2 162 885 € Dont 1 832 765 € HT	3 309 555 € ⁽³⁾ Dont 2 518 385 € HT
TOTAL	38 279 410 € Dont 3 543 240 € HT	37 079 415 € Dont 4 253 470 € HT	38 833 000 € Dont 4 650 300 € HT

La répartition des recettes de fonctionnement est la suivante :



- TEOM
- Redevance Spéciale
- Accès en déchetteries
- Eco Organismes
- Vente de matériaux
- Recettes de l'incinération
- Ademe
- Autres recettes

PRESENTATION ANALYTIQUE DES COÛTS

METHODE UTILISEE

Les coûts liés à la gestion des déchets sont en constante évolution depuis ces dernières années et sont au cœur des préoccupations des collectivités dans un contexte budgétaire restreint.

L'Ademe a souhaité mettre en place un outil de connaissance des coûts permettant :

- D'identifier les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion ;
- De disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités pour :
 - Identifier les pistes de maîtrise des coûts ;
 - Eclairer la prise de décision ;
 - Etablir une tarification ;
 - Communiquer sur les coûts auprès des usagers.

Il convient de préciser que les chiffres de cette analyse des coûts peuvent différer du compte administratif (et donc des chiffres présentés en amont). En effet, les valeurs indiquées ne sont pas celles qui tiennent compte des aides perçues au cours de l'année n considérée mais des aides relatives à l'activité de l'année n, perçues parfois en partie au cours de l'année n+1 voire n+2.

Sur la base de cet outil, l'Ademe a développé un référentiel national des coûts du service public d'élimination des déchets élaboré à partir des matrices de coûts des collectivités validées par un bureau d'études. Ce référentiel permet ainsi d'obtenir des coûts moyens de la gestion des déchets au niveau national en euros par tonne et euros par habitant tous flux confondus, par flux et par typologie d'habitat.

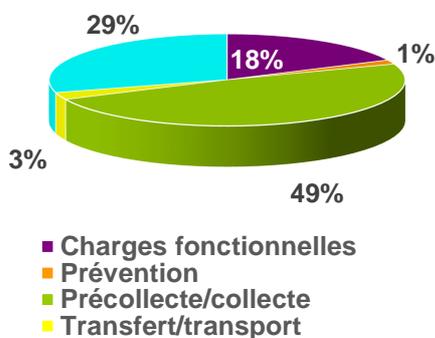
Le Grand Nancy est classé en milieu urbain dense du fait de son taux d'habitat collectif. L'urbain dense est notamment caractérisé en moyenne par des performances de collecte plus faibles sur le tri.

Enfin, il convient de noter que chaque territoire ayant ses propres caractéristiques (contraintes de territoire, niveau de service, ...), certains coûts peuvent être très éloignés des données moyennes sans représenter pour autant des dysfonctionnements.

STRUCTURE DES COÛTS

La répartition des coûts par étape technique est la suivante :

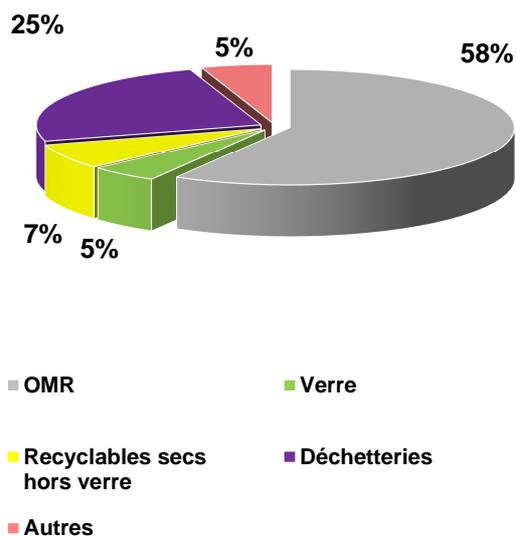
Postes de charges

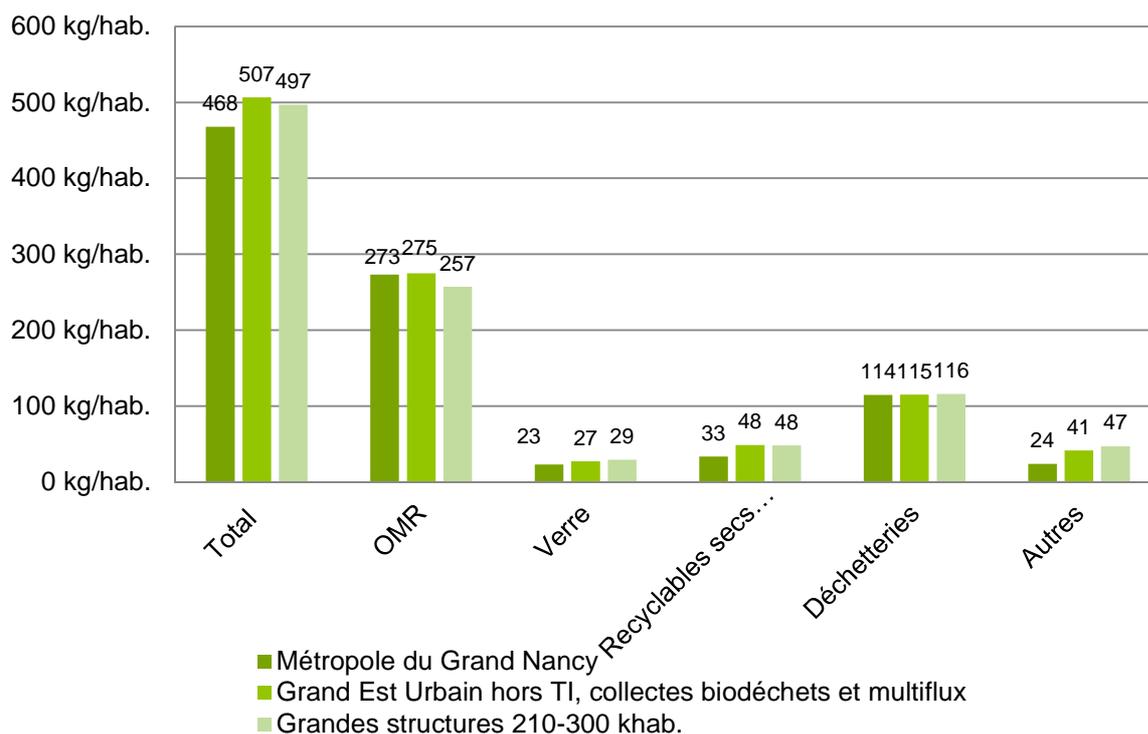


Les charges fonctionnelles regroupent les charges de communication ainsi que les charges de structure

PERFORMANCE DE COLLECTE PAR FLUX DE DECHETS ET COMPARAISON AUX DONNEES NATIONALES

Répartition des tonnages par flux





Ratios collectés en kg/hab./an	Total	OMR	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchetteries	Autres
Métropole du Grand Nancy	468 kg/hab.	273 kg/hab.	23 kg/hab.	33 kg/hab.	114 kg/hab.	24 kg/hab.
Comparaison avec la moyenne	Grandes structures 210-300 khab.					
Ademe_référentiel_Grandes_structures_données_2017	497 kg/hab.	257 kg/hab.	29 kg/hab.	48 kg/hab.	116 kg/hab.	47 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	-29 kg/hab.	16 kg/hab.	-6 kg/hab.	-15 kg/hab.	-2 kg/hab.	-23 kg/hab.
Ecart en %	-6%	6%	-21%	-30%	-1%	-49%
Comparaison avec la moyenne	Grand Est Urbain hors TI, collectes biodéchets et multiflux					
Ratios collectés Données 2016	507 kg/hab.	275 kg/hab.	27 kg/hab.	48 kg/hab.	115 kg/hab.	41 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	-39 kg/hab.	-1 kg/hab.	-4 kg/hab.	-15 kg/hab.	0 kg/hab.	-18 kg/hab.
Ecart en %	-8%	-1%	-15%	-31%	0%	-42%
Comparaison avec la moyenne	Lorraine Urbain hors TI, collectes biodéchets et multiflux					
Ratios collectés Données 2016	513 kg/hab.	279 kg/hab.	25 kg/hab.	45 kg/hab.	127 kg/hab.	36 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	-45 kg/hab.	-6 kg/hab.	-2 kg/hab.	-12 kg/hab.	-13 kg/hab.	-12 kg/hab.
Ecart en %	-9%	-2%	-9%	-26%	-10%	-34%

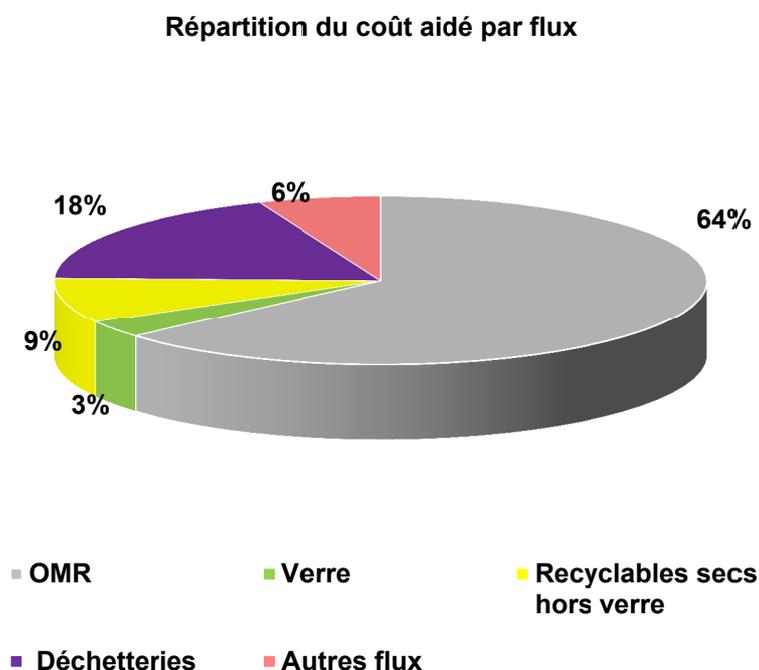
Les performances du Grand Nancy sur la collecte des papiers et emballages recyclables sont faibles que ce soit par comparaison au niveau national ou au niveau régional. Il y a donc une marge de progression importante dans leur collecte.

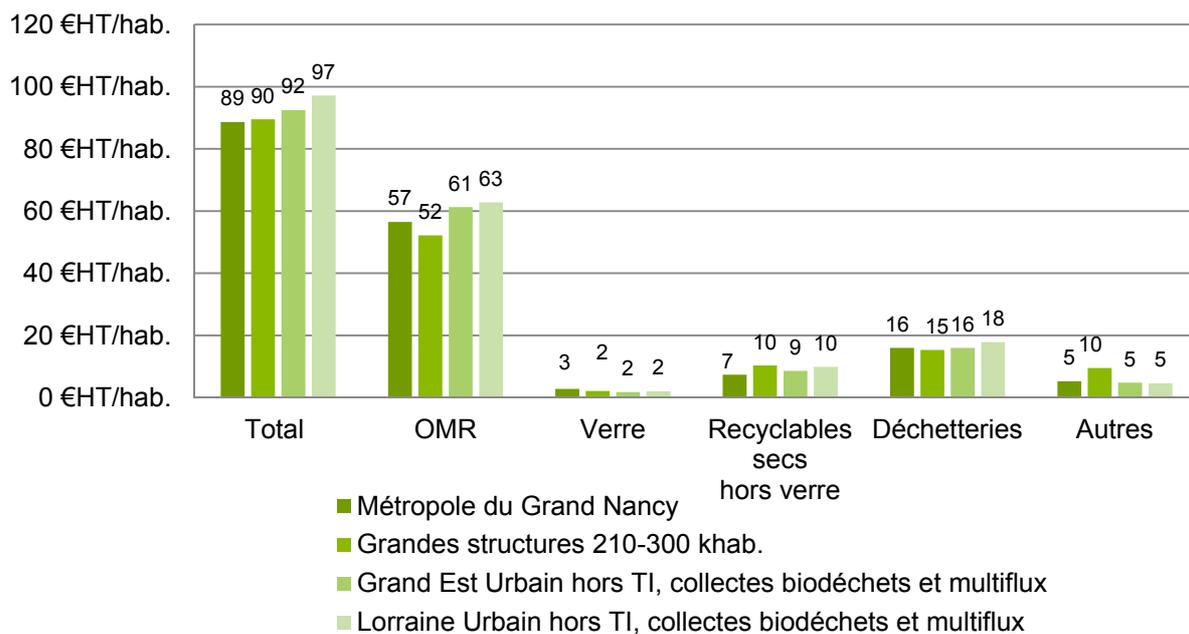
A contrario, on peut noter que le tonnage total ainsi que le tonnage OMR sont inférieurs ou proches des données nationales et locales.

PRESENTATION ET ANALYSE DES COÛTS AIDES

Le coût aidé représente la somme des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, aux soutiens des sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio, Eco Mobilier, OCAD3E, EcoTLC) et aux éventuelles aides ou subventions (Ademe, aides à l'emploi, remboursement bailleurs, ...). Les coûts sont présentés hors taxes. Le coût aidé est calculé à l'habitant ainsi qu'à la tonne.

Ainsi, en 2018, le coût aidé par habitant est de 89 € et se répartit par flux de déchets de la façon suivante :

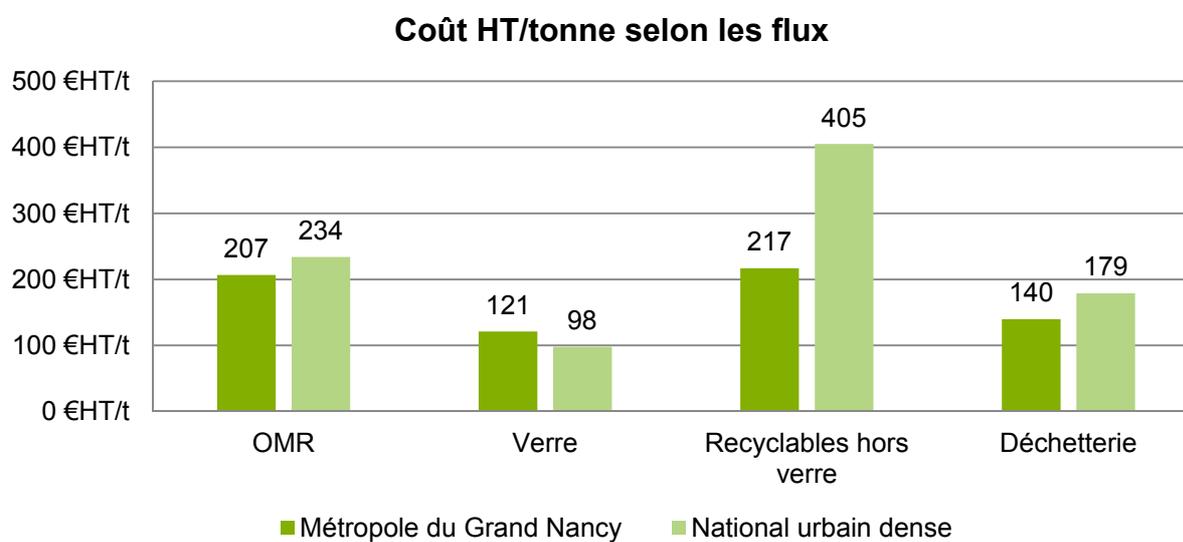




Coûts aidés en €HT/hab./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchetteries	Autres flux
Métropole du Grand Nancy	89 €HT/hab.	57 €HT/hab.	3 €HT/hab.	7 €HT/hab.	16 €HT/hab.	5 €HT/hab.
Comparaison avec la moyenne	Grandes structures 210-300 khab.					
Ademe_référentiel_Grandes_S tructures_données_2017	90 €HT/hab.	52 €HT/hab.	2 €HT/hab.	10 €HT/hab.	15 €HT/hab.	10 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	-1 kg/hab.	4 kg/hab.	1 kg/hab.	-3 kg/hab.	1 kg/hab.	-4 kg/hab.
Ecart à la moyenne en %	-1%	8%	30%	-29%	4%	-45%
Comparaison avec la moyenne	Grand Est Urbain hors TI, collectes biodéchets et multiflux					
Ratios collectés Données 2016	92 €HT/hab.	61 €HT/hab.	2 €HT/hab.	9 €HT/hab.	16 €HT/hab.	5 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	-4 kg/hab.	-5 kg/hab.	1 kg/hab.	-1 kg/hab.	0 kg/hab.	0 kg/hab.
Ecart à la moyenne en %	-4%	-8%	56%	-14%	0%	10%
Comparaison avec la moyenne	Lorraine Urbain hors TI, collectes biodéchets et multiflux					
Ratios collectés Données 2016	97 €HT/hab.	63 €HT/hab.	2 €HT/hab.	10 €HT/hab.	18 €HT/hab.	5 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	-9 kg/hab.	-6 kg/hab.	1 kg/hab.	-3 kg/hab.	-2 kg/hab.	1 kg/hab.
Ecart à la moyenne en %	-9%	-10%	39%	-26%	-10%	14%

Les ordures ménagères concentrent près de 63 % du coût aidé HT du service de gestion des déchets et 52 % du tonnage total collecté (hors gravats de déchetteries). Les données du Grand Nancy se situent sous la moyenne des coûts nationaux et régionaux en 2018.

ANALYSE DES COÛTS A LA TONNE

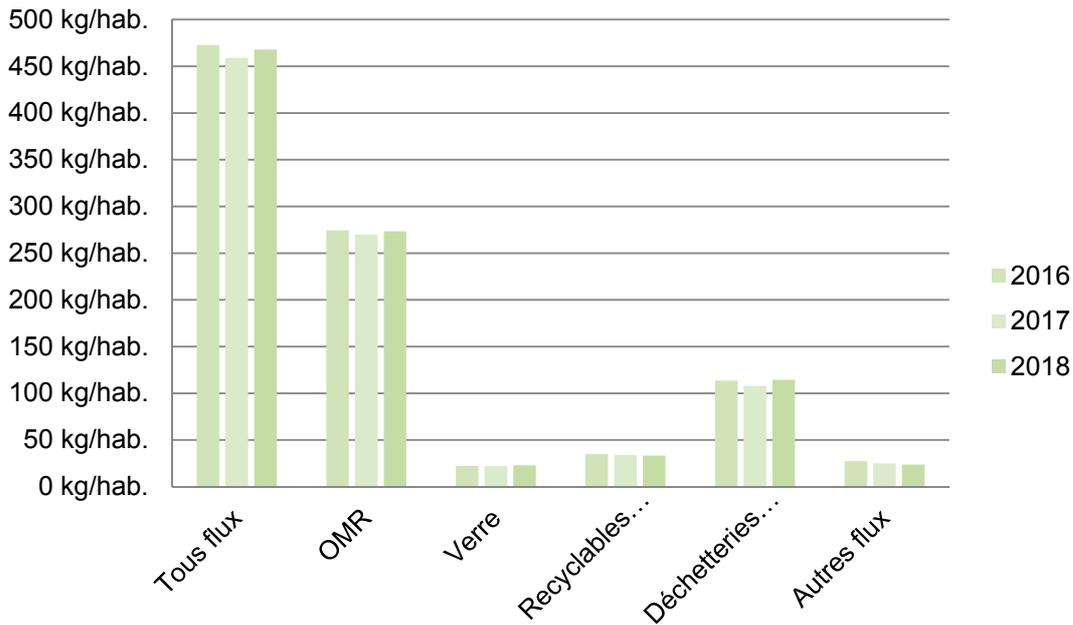


Hormis pour le verre, les coûts à la tonne du Grand Nancy sont inférieurs aux coûts nationaux. Pour le verre, cette différence s'explique par le fait que la collecte du verre s'effectue pour partie en porte à porte pour les immeubles et les professionnels.

EVOLUTION DES TONNAGES DU GRAND NANCY

Année	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries hors gravats	Autres flux
2016	473 kg/hab.	274 kg/hab.	22 kg/hab.	35 kg/hab.	114 kg/hab.	27 kg/hab.
2017	459 kg/hab.	270 kg/hab.	22 kg/hab.	34 kg/hab.	108 kg/hab.	25 kg/hab.
2018	468 kg/hab.	273 kg/hab.	23 kg/hab.	33 kg/hab.	114 kg/hab.	24 kg/hab.

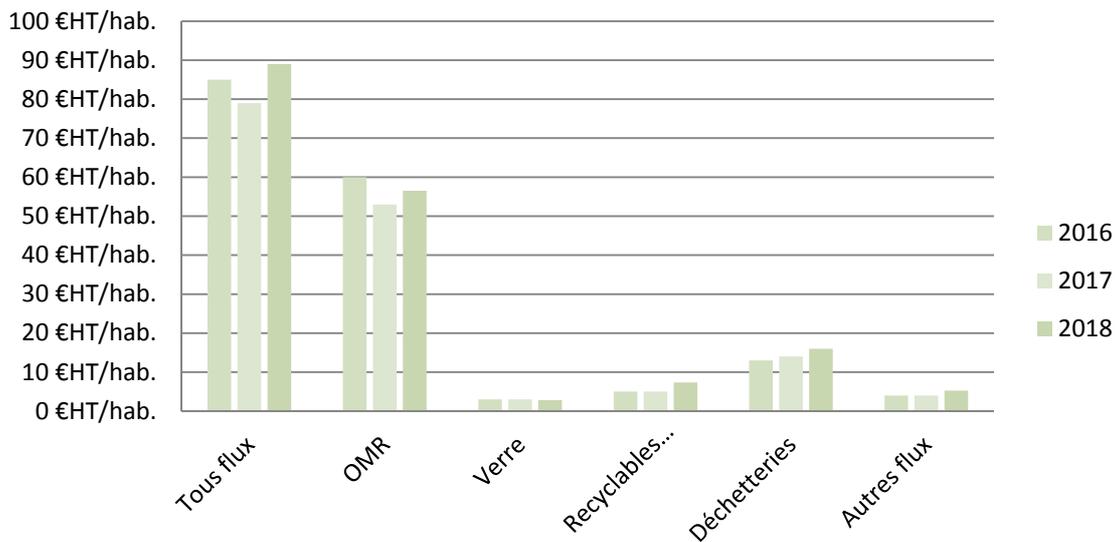
Évolution des ratios collectés



EVOLUTION DES COÛTS DU GRAND NANCY

Année	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries	Autres flux
2016	85 €HT/hab.	60 €/hab.	3 €/hab.	5 €/hab.	13 €/hab.	4 €/hab.
2017	79 €HT/hab.	53 €/hab.	3 €/hab.	5 €/hab.	14 €/hab.	4 €/hab.
2018	89 €HT/hab.	57 €/hab.	3 €/hab.	7 €/hab.	16 €/hab.	5 €/hab.

Évolution des coûts aidés en €HT/habitant



On constate que le coût aidé par habitant est, en 2018, dans la moyenne de celui des collectivités de catégorie « urbain dense » aux niveaux national et local (voir tableau p.78). Les adaptations de service intervenues ces dernières années (adaptation des fréquences de collecte, arrêt de la distribution des sacs ordures ménagères, arrêt de la collecte des déchets verts avec les ordures ménagères) et le nouveau contrat de délégation de service public de l'usine d'incinération des ordures ménagères à compter du 1^{er} juillet 2016, ont permis de maintenir voire de diminuer les coûts à l'habitant. L'augmentation constatée en 2018 provient de l'intégration de dépenses qui existaient déjà préalablement mais n'étaient jusqu'alors pas indiquées dans le rapport déchets (voir ⁽⁴⁾ p.66).

Le coût de collecte sélective est quant à lui plus faible notamment grâce à la gestion séparée de la collecte des papiers réalisée essentiellement en apport volontaire. Cette organisation permet d'aboutir à une gestion des papiers à coût zéro, ce qui ne serait pas le cas d'une collecte en mélange des papiers avec les emballages.

ANNEXES

ANNEXE : DETAIL DES SOUTIENS ANNUELS DES DIFFERENTS ORGANISMES

SOUTIENS CITEO (EMBALLAGES)

Comme il est expliqué dans la méthode utilisée pour la présentation des coûts analytique (p. 74), les montants ne sont pas ceux du compte administratif.

	2015	2016	2017
Soutiens au service de la collecte sélective	909 088,88€	912 711,46 €	1 008 711,49 €
Soutien à l'action de sensibilisation auprès des citoyens	81 734,56 €	85 557,94 €	87 722,63 €
Soutien à la performance de recyclage	159 819,83 €	179 688,50 €	208 103,20 €
Soutien aux autres valorisations hors collecte sélective	476 194,05 €	475 598,39 €	449 058,46 €
Soutien au développement durable	34 804,17 €	34 939,60 €	38 715,22 €
TOTAL	1 661 641,30 €	1 688 495,89 €	1 792 311,00 €

Source : liquidatifs Citeo 2015, 2016 et 2017 titrés en 2016, 2017 et 2018.

SOUTIENS CITEO (PAPIER)

Les soutiens sont versés par Ecofolio en année n+1. Ainsi, les résultats présentés sont ceux relatifs aux activités des années 2014, 2015 et 2016.

	2015	2016	2017
Soutiens au recyclage	188 448,42 €	193 208,73 €	244 991,10 €
Soutien à la valorisation	70 260,72 €	64 293,03 €	-
TOTAL	258 709,14 €	257 501,76 €	244 991,10 €

Les différences constatées avec les chiffres présentés en partie 5 sont dues à des opérations comptables (charges rattachées).

SOUTIENS OCAD3E

	2016	2017	2018
Soutiens au tonnage collecté	69 852,81 €	67 764,69 €	67 386,27 €
Soutien sécurité gisement	12 198,57 €	13 685,00 €	12 381,84 €
Communication	3 000 €	-	1 500 €
TOTAL	85 051,37 €	81 449,69	81 268,11 €

Les différences constatées avec les chiffres présentés en partie 5 sont dues à des opérations comptables (charges rattachées).

SOUTIENS ECODDS

	2016	2017	2018
Soutiens déchetteries équipées	5 202,32 €	4 828,96 €	9 418,10 €
Soutien à la communication	7 622,22 €	7 643,64 €	7 696,74 €
Compensation coût opérateur	-	-	-
TOTAL	12 824,54 €	12 472,60 €	17 114,84 €

Les différences constatées avec les chiffres présentés en partie 5 sont dues à des opérations comptables (charges rattachées).

SOUTIENS ECOMOBILIER

Les soutiens Eco Mobilier sont versés en 2 fois au cours de l'année n et n+1. Les montants correspondent aux années auxquelles ils se rapportent et non aux années de perception.

	2016	2017	2018
Soutiens aux tonnages de DEA collectés non séparément	61 879,87 €	26 618,89 €	15 538,20 €
Soutiens aux tonnages de DEA collectés séparément	52 707,19 €	62 913,05 €	70 186,35 €
Soutiens pour réutilisation	816 €	648 €	-
Soutiens communication	-	-	300,00 €
TOTAL	115 403,06 €	90 179,94 €	86 024,55 €

Les différences constatées avec les chiffres présentés en partie 5 sont dues à des opérations comptables (charges rattachées).

SOUTIENS ECOTLC

Les soutiens Eco TLC sont versés en année n+1. Les montants correspondent aux années auxquelles ils se rapportent et non aux années de perception.

	2015	2016	2017
Soutien à la communication	25 604 €	25 407,40 €	25 478,80 €

Les différences constatées avec les chiffres présentés en partie 5 sont dues à des opérations comptables (charges rattachées).

métropole GrandNancy

Eurocité humaine 

ART-SUR-MEURTHE
DOMMARTEMONT
ESSEY-LÈS-NANCY
FLÉVILLE-DEVANT-NANCY
HEILLECOURT
HOUEMONT
JARVILLE-LA-MALGRANGE
LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY
LAXOU
LUDRES
MALZÉVILLE
MAXÉVILLE
NANCY
PULNOY
SAINT-MAX
SAULXURES-LÈS-NANCY
SEICHAMPS
TOMBLAINE
VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
VILLERS-LÈS-NANCY

Plus d'informations :
www.grandnancy.eu

